



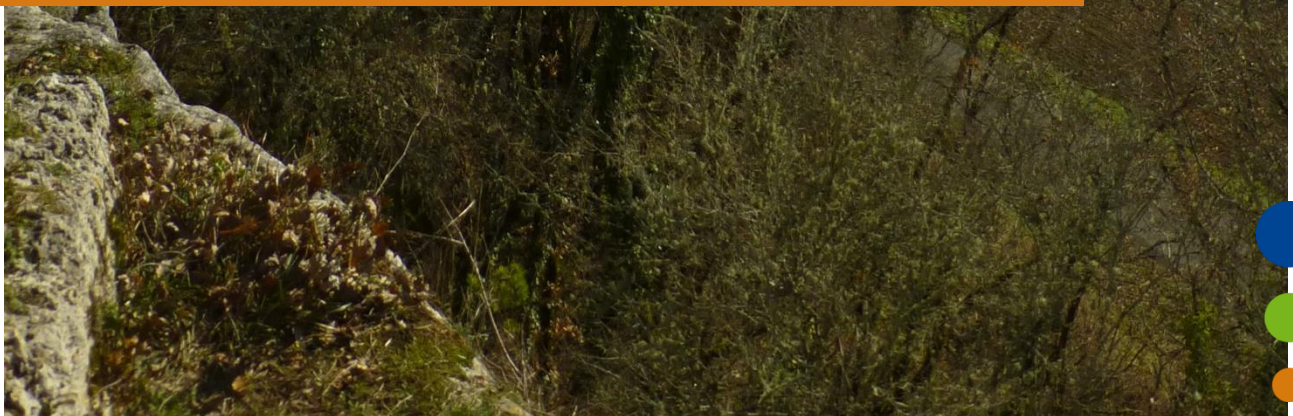
Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine



2024

Bilan d'animation

Période mars 2023 - mars 2024



Site Natura 2000 FR7200669

Vallon de la Sandonie

Dordogne

05 55 03 29 07

| cen-nouvelle-aquitaine.org

| 6 ruelle du Theil,
87510 Saint-Gence

Sommaire

Sommaire.....	1
Liste des figures	3
Liste des tableaux	3
Intervenants.....	4
Présidence du Comité de Pilotage.....	4
Structure animatrice.....	4
Préambule	5
Site Natura 2000 et enjeux de conservation	6
Habitats naturels d'intérêt communautaire	6
Espèces d'intérêt communautaire.....	6
Espèces protégées et/ou patrimoniales	6
Enjeux du site.....	7
Objectifs du Docob	7
Résultats de l'animation au titre de l'année 2023-2024.....	8
1- Animation	8
1-1 Poursuivre les actions de sensibilisation, d'information, de communication	8
Publication de bulletins d'information	8
Site Internet.....	8
Documents de communication	9
Organisation et animation de sorties de terrain pour le grand public ou les scolaires	9
1-2 Échanger avec d'autres animateurs de sites Natura 2000.....	9
2- Assistance technique.....	10
2-1 Contractualisation des actions du DOCOB	10
Recensement et contact des signataires potentiels	10
Assistance technique et administrative des signataires	10
Suivi et évaluation des contrats.....	10
Renseignement dans le système d'information des sites Natura 2000 « SIN2 »	10
2-2 Natura 2000 dans les politiques publiques	10
2-3 Assistance technique dans le cadre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000	11
2-4 Actions non contractuelles (hors contrats Natura 2000)	11
Bail emphytéotique sur le gouffre de Paussac	11
Programme « Chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle Aquitaine »	12
<i>Phase de programmation</i>	13
<i>Phase de mise en œuvre</i>	13
2-5 Réunions avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine	13
3- Suivi du site et du DOCOB	14
3-1 Suivi des populations de chiroptères	14
3-2 Suivi socio-économique.....	15

3-3 Mise à jour du DOCOB et du FSD.....	16
3-4 Évaluation de l'état de conservation du site.....	16
3-4 Tableau de bord du DOCOB.....	16
4- Assistance administrative et bilan annuel.....	20
4-1 Comité de pilotage	20
4-2 Bilans d'animation	20
Elaboration d'un compte rendu d'activité à mi-parcours.....	20
Élaboration du bilan d'animation annuel	20
Bilan de la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).....	21
1- Présentation de la programmation 2023-2027	21
2- Bilan du PAEC NA BD24	22
4- Bilan du PAEC NA EL24	25
5- Perspectives pour la campagne 2024.....	26
Programmes et projets en lien avec Natura 2000	27
Annexes	28

Référence à utiliser

GOUAT C., QUERO N., LABOUREL V., 2024. Bilan d'animation année du site Natura 2000 FR7200669 « Vallon de la Sandonie ». Convention cadre Région/Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, 27 p + annexes.

Liste des figures

Figure 1 : Localisation du site Natura 2000 du « Vallon de la Sandonie »	5
Figure 2 : Capture d'écran de la page d'accueil du site internet.....	8
Figure 3 : Affiche de l'animation diffusée auprès des communes offices de tourisme et de divers acteurs locaux.....	9
Figure 4 : Localisation de la zone d'implantation potentielle du projet de centrale photovoltaïque au sol par rapport au site Natura 2000 du « Vallon de la Sandonie ». (Source : Urba 414, 2022).....	11
Figure 5 : Parcelles en maîtrise foncière ou d'usage du Département dans le cadre de la compensation du contournement routier de Bourdeilles.....	12
Figure 6 : Évolution des effectifs des principales espèces en hibernation	14
Figure 7 : Murins à oreilles échanquées en léthargie	15
Figure 8 : Nouvelles espèces d'intérêt communautaires qui seront proposées pour être ajoutées au FSD. De gauche à droite : Cuivré des marais, Loutre d'Europe, Vertigo des moulins.....	16
Figure 9 : Carte des périmètres des 2 PAEC concernant le site Natura 2000	21
Figure 10 : Déroulement de la campagne d'animation MAEC de 2023.....	22
Figure 11 : Bilan cartographique des engagements en 2023 sur le PAEC NA BD24 sur les communes des sites « Coteaux de la Dronne » et « Vallon de la Sandonie ».....	24
Figure 12 : Projet de boucle de randonnée porté par la CCPR.....	27

Liste des tableaux

Tableau I : Objectifs opérationnels du site du Vallon de la Sandonie.....	7
Tableau II : Synthèse des effectifs de chiroptères observés en période hivernale en 2023 et 2024 au gouffre de Paussac.	14
Tableau III : Tableau de bord du DOCOB.....	17
Tableau IV : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA BD24.....	23
Tableau V : Bilan des engagements dans le PAEC NA BD24 sur les communes du site Natura 2000.....	23
Tableau VI : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA EL24.....	25
Tableau VII : Financements demandés pour les différents PAEC concernant le site Natura 2000	26

Intervenants

PRESIDENCE DU COMITE DE PILOTAGE

Dans le cadre de la prise de compétence au 1^{er} janvier 2023 par la Région Nouvelle-Aquitaine de la gestion des sites terrestres Natura 2000, la Présidence par délégation du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine est assurée par monsieur Nicolas Platon, élu régional.

STRUCTURE ANIMATRICE

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine a été désigné structure animatrice du site Natura 2000 dans le cadre du marché public de prestations intellectuelles « Animation du Document d'objectifs de sites Natura 2000 sur les territoires de la Dordogne (24), de la Corrèze (19), de la Vienne (86) et de la Creuse (23) » référencé sous le numéro 20221000^E07591 proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'animation du site est assurée par Cyrille Gouat, Vincent Labourel et Nolwenn Quéro, chargés de missions au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, antenne de Dordogne, située au 21, rue de la Libération, 24 400 Mussidan.

Préambule

Le site Natura 2000 « Vallon de la Sandonie » (FR 7200669) s'étend sur une superficie de 668 hectares sur les communes de Paussac-et-Saint-Vivien, Saint-Just et Mareuil-en-Périgord dans le département de Dordogne (Figure 1). Le Document d'Objectifs élaboré par le CEN Aquitaine a été validé le par le Comité de pilotage (COFIL) en 2004. Le site a été proposé au titre de Natura 2000 au regard de son importance pour le cortège patrimonial de landes et de pelouses sèches ainsi que pour la présence de colonies de chauves-souris.

Le présent bilan synthétise les opérations réalisées entre mars 2023 et mars 2024.

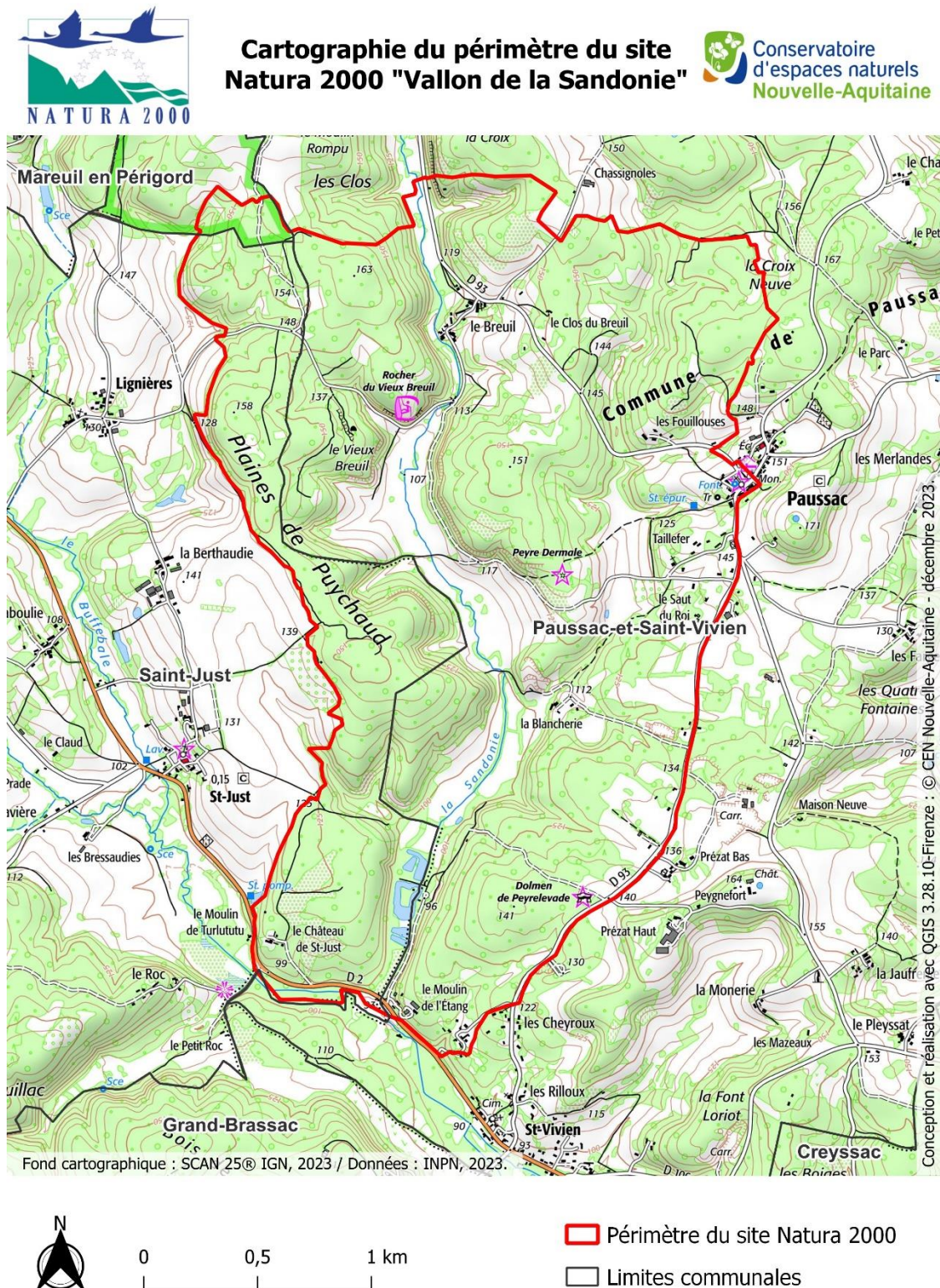


Figure 1 : Localisation du site Natura 2000 du « Vallon de la Sandonie »

SITE NATURA 2000 ET ENJEUX DE CONSERVATION

Le vallon de la Sandonie abrite 10 habitats naturels et 15 espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié sa désignation au réseau de sites européen Natura 2000. Le gouffre de Paussac constitue un des sept sites d'intérêt international au niveau de la Dordogne (plan de conservation des chiroptères en Dordogne, ENA 2000 et bilan 2000-2003 de l'application de ce même plan, ENA 2004) étant donné :

- La présence du Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) toute l'année (reproduction et hibernation) ;
- L'hibernation du Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) et du Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le site comporte une grande diversité de milieux, au sein desquels ont été identifiés dix habitats d'intérêt communautaire :

- 5 Habitats liés aux coteaux secs calcaires :
 - Pelouses calcaires karstiques (code habitat 6110*)
 - Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires (8210)
 - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement calcaires (6210)
 - Formations à *Juniperus communis* sur landes et pelouses calcaires (5130)
 - Formations stables à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses calcaires (5110)
- 4 habitats liés aux zones humides :
 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510)
 - Mégaphorbiaies eutrophes (6430)
 - Prairies à Molinie sur calcaire et argile (6410)
 - Marais calcaires à *Cladium mariscus* et *Carex davalliana* (7210*)
- 1 habitat lié aux chauves-souris : grottes non exploitées par le tourisme (8310)

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le site Natura 2000 du « Vallon de la Sandonie » héberge également plusieurs espèces d'intérêt communautaire :

- 2 libellules : **Agrion de Mercure** (code espèce 1044) et **Cordulie à corps fin** (1041) ;
- 1 papillon : **Damier de la succise** (1065) ;
- 7 ou 8 espèces de chauves-souris : **Petit Rhinolophe** (1303), **Grand Rhinolophe** (1304), **Rhinolophe euryale** (1305), **Barbastelle** (1308), **Minioptère de Schreibers** (1310), **Murin à oreilles échancrées** (1321), **Grand Murin** (1324) et/ou **Petit Murin** (1307).

ESPECES PROTEGEES ET/OU PATRIMONIALES

Bien que n'étant pas d'intérêt communautaire, plusieurs espèces protégées et/ou à forte valeur patrimoniale ont également été observées sur le site. Parmi les plus remarquables dans la flore on peut citer la **Sabline des chaumes**, espèce des dalles calcaires à très forte valeur patrimoniale et protégée en France et l'**Epipactis à petites feuilles**, espèce typique des boisements thermophiles à forte valeur patrimoniale et protégée en Aquitaine.

Pour la faune, on peut citer la présence d'un papillon remarquable de valeur patrimoniale forte : l'**Azuré du Serpolet**, protégé au niveau national. Il y a également la présence d'autres espèces de chauves-souris comme la **Noctule de Leisler** ou le **Murin de Natterer**.

ENJEUX DU SITE

À l'échelle du site du Vallon de la Sandonie, trois enjeux ont donc été identifiés au sein du document d'objectifs. Il s'agit de :

- La conservation des pelouses sèches des coteaux calcaires ;
- La conservation des milieux humides et du cours d'eau ;
- La préservation des chauves-souris et à leur gîte de reproduction et d'hibernation.

OBJECTIFS DU DOCOB

Quatre objectifs de site ont été définis et déclinés en 21 objectifs opérationnels validés en COPIL du site :

- **O1 Conserver / Gérer les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial**
- **O2 Mettre en place les suivis et les évaluations**
- **O3 Valoriser et sensibiliser aux richesses du site**
- **O4 Animer la mise en oeuvre du Document d'objectifs**

Les objectifs de site ont été déclinés en 21 objectifs opérationnels (Tableau I).

Tableau I : Objectifs opérationnels du site du Vallon de la Sandonie

O1	Conserver / Gérer les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial
O11	Maintenir les habitats de pelouses sèches
O12	Restaurer les habitats de pelouses sèches
O13	Mettre en place une gestion extensive des habitats par pâturage
O14	Maintenir les surfaces en herbe sur le site / au niveau de la Sandonie
O15	Favoriser des habitats diversifiés
O16	Limiter la fréquentation du gouffre / assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de Chauves-souris
O2	Mettre en place les suivis et les évaluations
O21	Améliorer les connaissances sur les chauves-souris en reproduction (Petit Murin et Grand Murin)
O22	Améliorer les connaissances sur les habitats / espèces
O23	Suivre les indicateurs généraux
O24	Suivre les colonies de chiroptères
O25	Suivre les espèces patrimoniales
O26	Suivre les habitats de pelouses sèches et habitats associés
O27	Suivre les habitats de prairies humides et associés
O28	Réaliser un suivi de la (re)colonisation du cortège floristique après exploitation (carrières)
O29	Evaluer la conservation des habitats et des espèces (bilan et expertise)
O3	Valoriser et sensibiliser aux richesses du site
O31	Permettre et sensibiliser à la découverte du site et de ses richesses
O32	Proposer des outils pédagogiques et de sensibilisation
O4	Animer la mise en oeuvre du Document d'objectifs
O41	Informar et sensibiliser sur les actions proposées dans le Docob
O42	Gérer les aspects relatifs à la contractualisation
O43	Suivre l'application technique des actions
O44	Réaliser une coordination générale

Sur le site, 5 entités de gestion ont ainsi été définies, correspondant aux foyers de biodiversité qui regroupent les enjeux liés au site en terme :

- D'habitats avec la concentration des surfaces des formations herbacées sèches (« pelouses ») et des fourrés sclérophylles (« landes ») ;
- D'espèces avec les espèces de chiroptères liés au gîte de reproduction et d'hibernation et le cortège floristique inféodé aux habitats naturels précités.

Résultats de l'animation au titre de l'année 2023-2024

1- ANIMATION

1-1 POURSUIVRE LES ACTIONS DE SENSIBILISATION, D'INFORMATION, DE COMMUNICATION

Publication de bulletins d'information

Un bulletin d'information du site a été rédigé et est en cours de finalisation. Il sera publié sur le site internet du site Natura 2000, et envoyé aux communes qui pourront choisir de l'intégrer dans leurs bulletins municipaux afin d'en assurer une large diffusion auprès de la population locale.

Site Internet

Le nouveau site internet dédié au site Natura 2000 et créé en 2022 a été mis à jour en 2023 (Figure 2). Il est disponible à l'adresse suivante :

www.vallon-de-la-sandonie.fr

Pour rappel, le site comprend les rubriques suivantes :

- Accueil : page d'accueil, actualités
- Natura 2000 : généralités sur le réseau Natura 2000
- Le site : localisation du périmètre du site, cartographie dynamique, espèces et habitats d'intérêt communautaire
- Gestion du site : présentation des outils de gestion disponibles : MAEC, les Contrats Natura 2000, la charte Natura 2000
- Incidence : la démarche d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000
- Téléchargements : consultation et téléchargements des ressources bibliographiques (DOCOB, compte-rendu des COPIL, ...)
- Contactez-nous : formulaire de contact

Il a été proposé au CoPil de transmettre l'adresse du site internet aux communes pour qu'elles fassent figurer un lien depuis leurs propres sites internet.

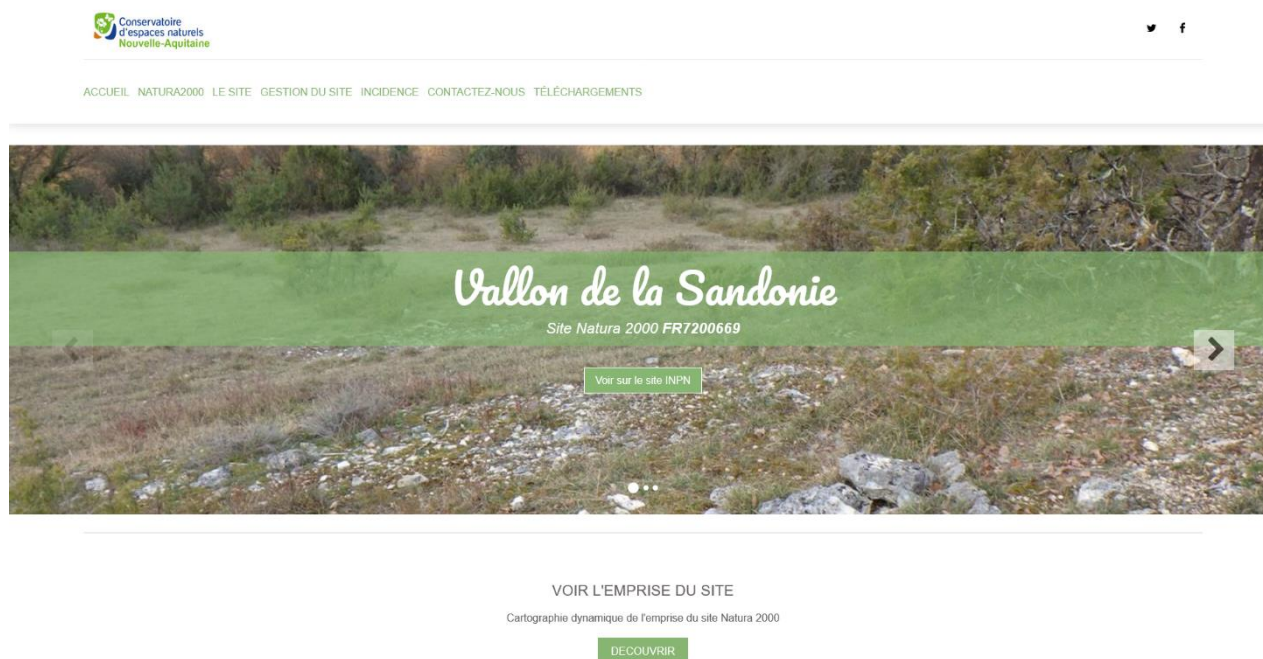


Figure 2 : Capture d'écran de la page d'accueil du site internet

Documents de communication

Deux plaquettes d'information seront créées en 2024.

Organisation et animation de sorties de terrain pour le grand public ou les scolaires

Une animation grand public a été organisée et devait se tenir le 2 septembre en nocturne, avec une présentation du site Natura 2000, une chasse aux papillons de nuit et une écoute des chauves-souris grâce à un détecteur à ultrasons (Figure 3). Celle-ci a cependant dû être annulée en raison de prévisions météo défavorables.



Figure 3 : Affiche de l'animation diffusée auprès des communes offices de tourisme et de divers acteurs locaux.

1-2 ÉCHANGER AVEC D'AUTRES ANIMATEURS DE SITES NATURA 2000

L'animateur du site a eu des échanges réguliers avec d'autres animateurs Natura 2000 au cours de l'année, que ce soit au sein du Conservatoire d'espaces naturels (échanges informels et fil de discussion interne dédié), à l'échelle régionale avec la liste de diffusion « Rézo Natura 2000 », ou à l'échelle national, en lien avec la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoire.

En particulier, l'animateur a participé le 4 octobre 2023 à la journée régionale des animateurs Natura 2000 qui s'est tenue à Saint-Macaire (47). Cette journée a vu des échanges et retours d'expériences autour de diverses thématiques (extension d'un site Natura 2000, MAEC, contrats Natura 2000, outils pédagogiques...), ainsi qu'une visite de terrain sur un site ayant bénéficié d'un contrat Natura 2000.

D'autre part, l'animateur a participé à une réunion métier dédiée à l'animation Natura 2000, lors du Congrès des Conservatoires d'espaces naturels qui s'est tenu à la Rochelle du 29 novembre au 2 décembre 2023.

2- ASSISTANCE TECHNIQUE

2-1 CONTRACTUALISATION DES ACTIONS DU DOCOB

Recensement et contact des signataires potentiels

L'ensemble des propriétaires de parcelles au sein du site Natura 2000 ont été recensés. Ces données ont ensuite été croisées avec celles de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire du DOCOB au moyen d'un logiciel SIG, pour créer une base de données des parcelles concernées par des HIC (parcellaire, références cadastrales, noms et adresses des propriétaires).

Une réunion a eu lieu avec le maire de la commune de Saint Just le 22/05/2023, celle-ci étant propriétaire d'un ensemble de parcelles au sein du site Natura 2000, abritant des pelouses sèches à fort enjeu de conservation, sur lesquelles 2 contrats Natura 2000 ont déjà été mis en place.

Une réunion a eu lieu avec le nouveau maire de la commune de Paussac-et-Saint-Vivien, pour lui présenter le dispositif Natura 2000, et faire un point le foncier dont la commune est propriétaire. La commune possède en particulier une parcelle de pelouse sèche et lande à genévrier au sein du site, où avait été déjà fait un contrat Natura 2000 il y a plusieurs années.

Enfin, des contacts ont été pris avec des propriétaires privés en indivision possédant des parcelles de pelouse sèche identifiées dans le DOCOB parmi les entités à enjeu du site. Ces contacts n'ont pour le moment pas abouti.

Assistance technique et administrative des signataires

Afin de poursuivre les actions engagées sur les parcelles communales de Saint-Just, le CEN souhaitait faire une proposition d'un nouveau contrat Natura 2000 sur ces parcelles, reprenant les principes du contrat qu'il souhaitait déjà déposer en 2022. Une visite du site a été organisée en juin 2023 avec une entreprise susceptible de mener des travaux de débroussaillage, permettant de constater la forte dynamique de fermeture par la végétation, rendant certains secteurs difficilement accessibles.

Pour rappel, les actions déployées depuis plus de 10 ans lors de 2 contrats Natura 2000 sur ces parcelles ont été interrompues en raison d'un projet de centrale photovoltaïque au sol. Le promoteur du projet a notifié au Conservatoire en 2022 son abandon du projet. Afin de sécuriser les dépenses engagées pour cet éventuel contrat, le CEN a une nouvelle fois proposé la signature d'un bail emphytéotique à la commune de Saint Just. Le Conseil municipal de la commune a cependant voté contre la délibération proposant la signature de ce bail emphytéotique, ne souhaitant pas enterrer la possibilité d'un autre projet photovoltaïque. Les forts enjeux écologiques de ces parcelles ont été rappelés lors du COPIL du 13/02/2024, et il a été proposé de rencontrer le Conseil municipal de Saint Just pour le sensibiliser et relancer les discussions sur ce projet.

Suivi et évaluation des contrats

Aucun contrat n'est en cours sur le site Natura 2000.

Renseignement dans le système d'information des sites Natura 2000 « SIN2 »

Les contrats Natura 2000 qui ont eu lieu sur le site et les actions contractuelles associées ont été renseignés dans le système d'information SIN2. Certaines informations générales sur le site ont été mises à jour.

2-2 NATURA 2000 DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

L'animateur n'a pas été sollicité dans le cadre de la réalisation de plans et programmes publics ou de documents d'urbanisme.

2-3 ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE CADRE DU REGIME D'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

La structure animatrice a eu connaissance d'un projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Grand Brassac, sur un site situé à 1 km à vol d'oiseau du site Natura 2000 (Figure 4). La surface totale concernée par le projet serait de 21 ha, pour une surface clôturée de 16 ha de milieux naturels variés, parmi lesquels des pelouses sèches xérophiles.

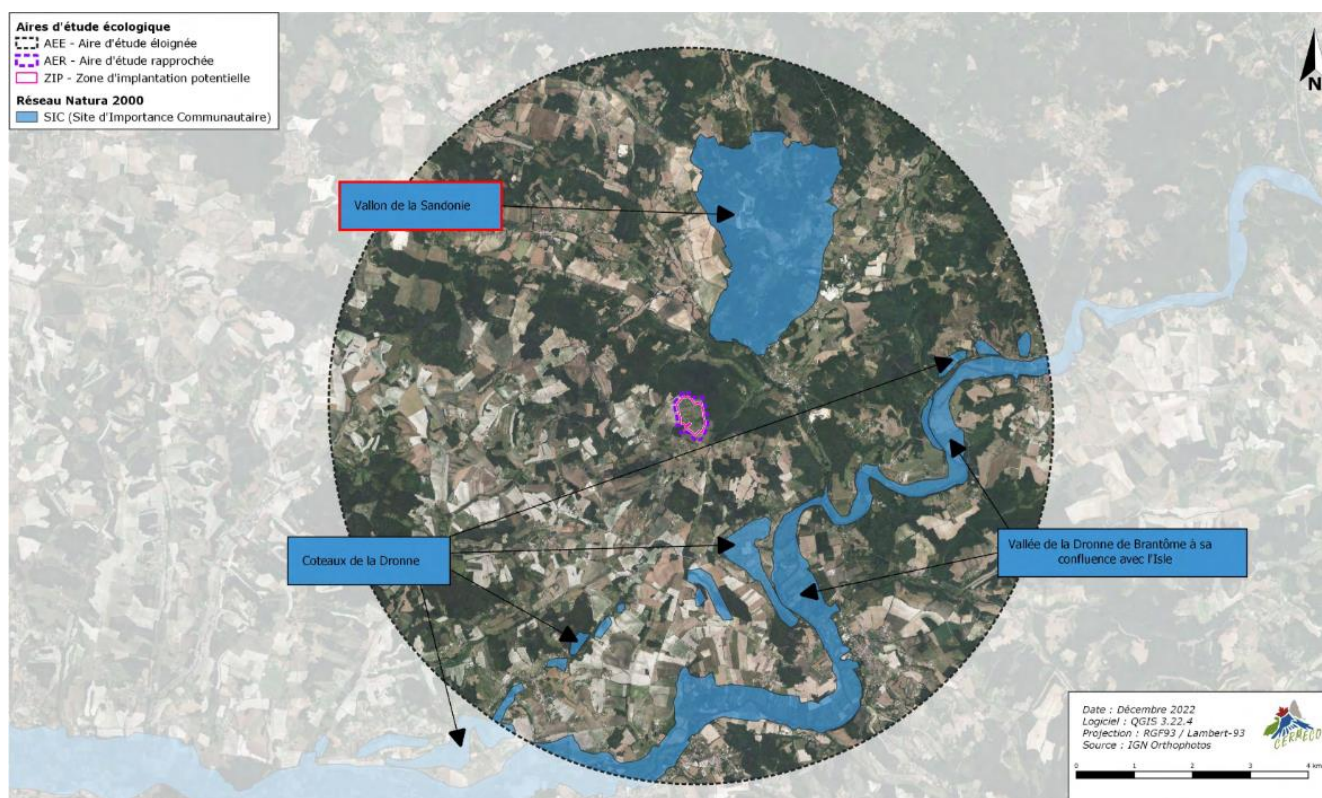


Figure 4 : Localisation de la zone d'implantation potentielle du projet de centrale photovoltaïque au sol par rapport au site Natura 2000 du « Vallon de la Sandonie ». (Source : Urba 414, 2022)

Une évaluation des incidences Natura 2000 produite par le bureau d'étude CERMECO est annexée à l'étude d'impact (Urba 414, 2022. *Projet de centrale photovoltaïque au sol. Commune de Grand-Brassac (24) – Étude d'impact*. Rapport. 280 p. + annexes). Cette étude identifie des incidences potentielles du projet sur les espèces d'intérêt communautaires du site. **L'animateur du site n'a pas été contacté par le porteur de projet.**

Ce projet fait l'objet d'une enquête publique du 12 février au 13 mars 2024. Ce projet a été signalé aux membres du Comité de pilotage du site lors de sa réunion le 13 février 2024.

2-4 ACTIONS NON CONTRACTUELLES (HORS CONTRATS NATURA 2000)

Bail emphytéotique sur le gouffre de Paussac

Le Département de la Dordogne porte un projet de contournement routier du bourg de Bourdeilles. Les études ont montré un impact résiduel faible sur le cortège des chiroptères qu'il convient de compenser. Aussi, le Département a entamé des discussions avec le propriétaire de la parcelle abritant l'entrée du gouffre de Paussac, qui ont mené à la signature au début de l'année 2024 d'un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans. Une parcelle voisine a également pu être acquise par le Département (Figure 5). Outre le gouffre, ces deux parcelles abritent des pelouses calcicoles plus ou moins embroussaillées, et présentant un niveau d'enjeu exceptionnel pour la flore¹.

¹ Référence : ABADIE J.-C., CAZE G., CASTAGNE H., 2013. - *Plan de conservation de six espèces végétales des coteaux calcaires du département de la Dordogne : Arenaria controversa, Ranunculus paludosus, Lactuca perennis, Euphorbia seguieriana, Hypericum montanum, Spiraea hypericifolia subsp. obovata*. Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique : 381 p. + annexes.

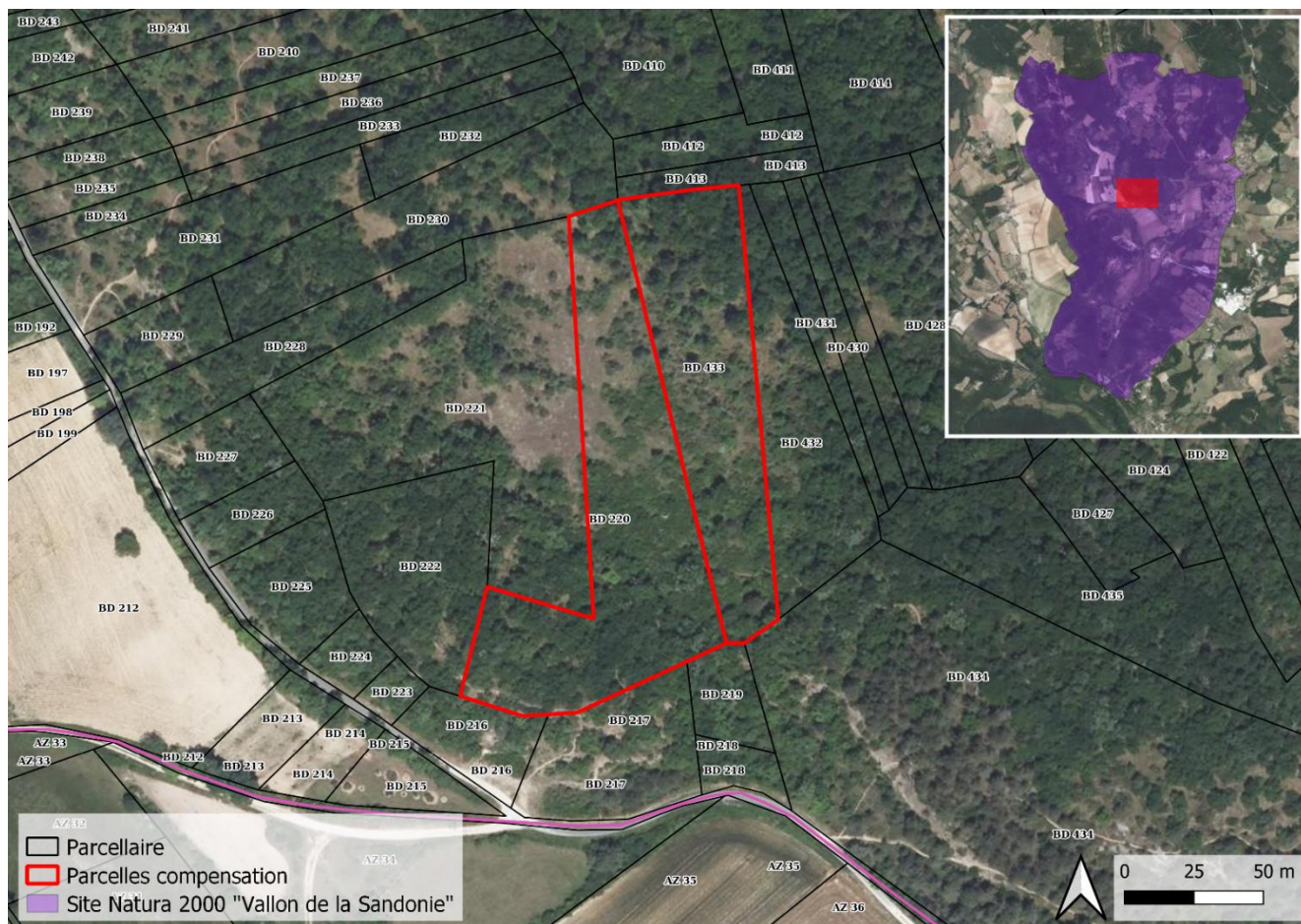


Figure 5 : Parcelles en maîtrise foncière ou d'usage du Département dans le cadre de la compensation du contournement routier de Bourdeilles. L'entrée du gouffre se situe sur la parcelle la plus à l'ouest.

La gestion de ces parcelles visera deux objectifs principaux :

- La sécurisation du gouffre pour limiter la fréquentation humaine et le dérangement des chauves-souris ;
- La restauration et l'entretien des pelouses calcicoles.

Programme « Chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle Aquitaine »

Le CEN NA participe au programme « Chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle Aquitaine » porté par FNE NA en partenariat avec de nombreuses associations. Ce vaste programme vise notamment l'amélioration et la mise à jour des connaissances sur les principales espèces cavernicoles prioritaires en Nouvelle-Aquitaine. Les objectifs sont multiples, nous pouvons citer entre autres :

- La description, la cartographie et le suivi des populations de chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle-Aquitaine (Grand rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Grand et Petit murin, Rhinolophe euryale, Minioptère de Schreibers), en dénombant les colonies de parturition et les sites de transit et d'hibernation.
- La poursuite des travaux sur les populations de Grand rhinolophe, de Murin à oreilles échancrées et de Minioptère de Schreibers (structure et fonctionnement), en identifiant les barrières écologiques qui limitent les déplacements des individus et structurent la population à partir d'analyses génétiques.
- La caractérisation de la dynamique de ces populations et leur fonctionnement à partir d'analyses des données de capture-recapture d'individus marqués, et d'analyses des flux d'individus entre les sites (marquage individuel et déploiement d'un réseau de systèmes de recueil automatique des mouvements des individus marqués dans les sites équipés).
- Le lancement des travaux permettant de définir la répartition et le statut du Grand murin et du Petit murin en Nouvelle-Aquitaine.
- Etc.

Phase de programmation

Le CEN NA est partenaire du programme depuis 2019. Les suivis biologiques des sites sont réalisés conformément aux recommandations régionales (dates & protocoles respectés).

Phase de mise en œuvre

Tous les ans depuis 2019, les individus léthargiques sont scannés (dans la mesure du possible) pour identifier les éventuels individus marqués. Tous les résultats d'observation sont transmis aux structures régionales pour venir alimenter les différents travaux sur la connaissance de la chiroptérofaune à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

2-5 REUNIONS AVEC LES SERVICES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Une réunion a été organisée le 7 avril 2023 avec le gestionnaire de la Dordogne pour préciser les changements dans le fonctionnement du dispositif, les attentes de la Région, et répondre aux interrogations des différents animateurs Natura 2000 de l'antenne Dordogne du CEN Nouvelle-Aquitaine.

L'animateur a également participé au webinar du 28 septembre 2023 sur le financement FEADER, sur l'Appel à Projets 2023 des Contrats Natura 2000 et sur l'utilisation du portail Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine pour le dépôt des contrats Natura 2000.

Enfin, des contacts par mail ou téléphone ont eu lieu régulièrement avec les services de la Région.

3- SUIVI DU SITE ET DU DOCOB

3-1 SUIVI DES POPULATIONS DE CHIROPTERES

À la suite du départ en 2016 des populations reproductrices du site (Mioptère de Schreibers et Petit/Grand Murin), un seul comptage est réalisé, en période hivernale².

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des effectifs observés en période hivernale ces deux dernières années.

Tableau II : Synthèse des effectifs de chiroptères observés en période hivernale en 2023 et 2024 au gouffre de Paussac.

	18/01/2023	18/01/2024
<i>Chiroptera sp.</i>	2	
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	3	7
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	130	76
<i>Myotis emarginatus</i>	495	747
<i>Myotis daubentonii</i>	2	4
<i>Myotis myotis / M. blythii</i>	1	2
<i>Myotis alcathoe / brandtii / mystacinus</i>		6

Le graphique ci-dessous présente les variations d'effectifs des deux espèces principales du site en hibernation depuis 1990.

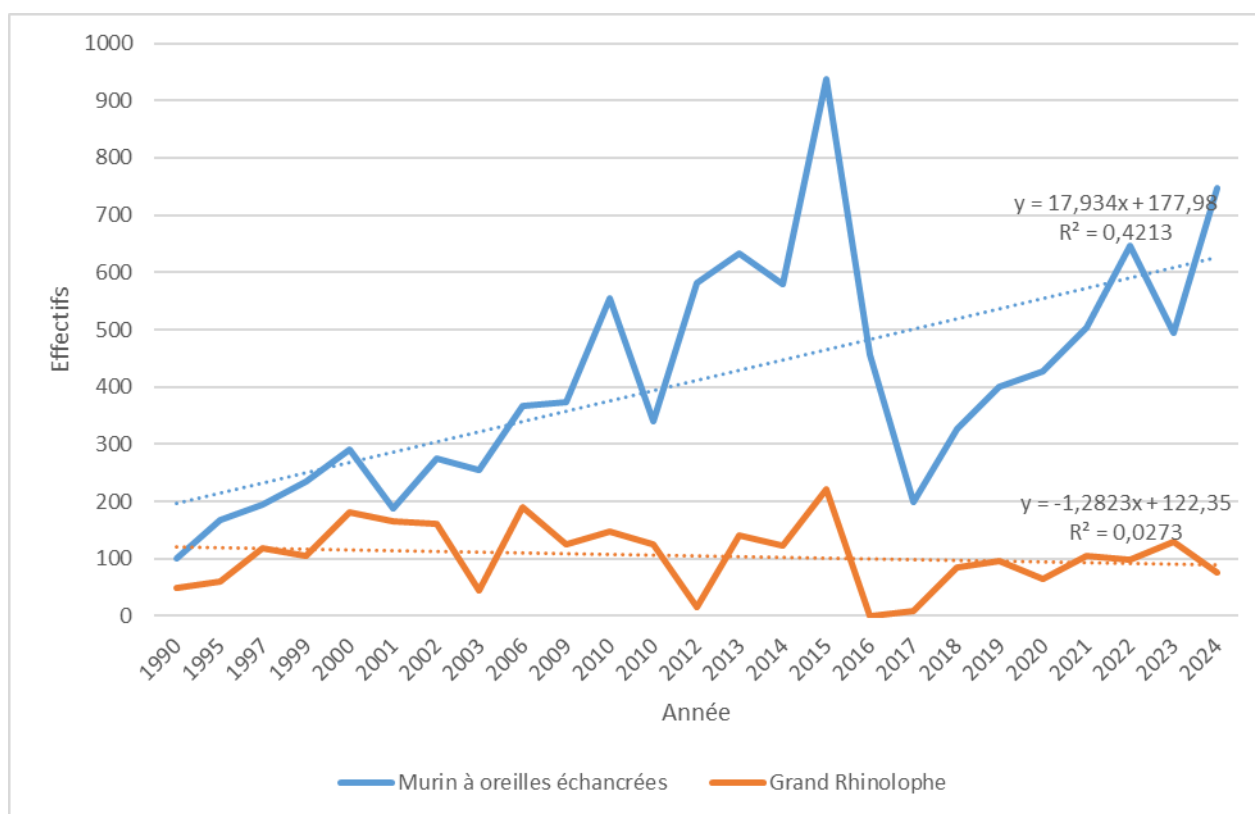


Figure 6 : Évolution des effectifs des principales espèces en hibernation

Les effectifs étaient globalement stables pour le Grand Rhinolophe et en augmentation pour le Murin à oreilles échancrées jusqu'en 2015. Durant l'hiver 2016 les effectifs de Murins à oreilles échancrées ont chuté de moitié et la colonie de Grand Rhinolophe a disparu. Depuis, les résultats du suivi sont très encourageants puisque les

² Un passage de contrôle est toutefois réalisé en début d'été pour vérifier que le site n'est pas utilisé à cette période

effectifs de Murin à oreilles échanquées continuent de progresser et les effectifs de Grand Rhinolophe se stabilisent.

Population de Murin à oreilles échanquées

Une analyse succincte des tendances d'évolution des effectifs de l'espèce suggère une augmentation du nombre d'individus sur le site car la droite de régression linéaire montre un coefficient directeur positif. Environ 42 % des variations d'effectifs peuvent ainsi être expliquées par la variable année. Une donnée que l'on pourrait qualifier « d'aberrante » a été relevée en 2017 et peut venir perturber l'analyse.



Figure 7 : Murins à oreilles échanquées en léthargie

Population de Grand Rhinolophe

Aucune tendance temporelle ne peut être donnée quant aux populations hivernantes de Grand Rhinolophes. Les effectifs semblent cependant se stabiliser depuis 2018.

3-2 SUIVI SOCIO-ECONOMIQUE

Une veille sur les activités socio-économiques a été effectuée.

La structure animatrice a poursuivi les discussions avec la commune de Saint Just quant à son projet d'éventuelle centrale photovoltaïque au sol sur ses parcelles situées au sein du site Natura 2000. La commune a été sensibilisée aux forts enjeux écologiques présents sur ses parcelles. La structure animatrice suit également le projet de centrale photovoltaïque au sol de Grand-Brassac, celui-ci pouvant avoir un impact sur les espèces d'intérêt communautaire du site. L'animateur est en lien avec les services de l'État sur ces questions.

Une coupe rase de bois d'environ 2 ha a été constatée au sein du site Natura 2000. Si celle-ci n'était pas soumise à autorisation ni à évaluation d'incidences Natura 2000, la multiplication des coupes rases dans le secteur provoque une inquiétude des riverains et de la municipalité de Paussac-et-Saint-Vivien. Le sujet a été abordé lors du COPIL du 13/02/2024. Si les boisements du site ne sont pas d'intérêt communautaire, il a été proposé de se reposer sur la Charte du site (à actualiser), pour promouvoir des techniques de gestion sylvicole plus favorables à la biodiversité.

Au cours de l'année 2023, en lien avec l'importante sécheresse météorologique, il a été constaté que la rivière Sandonie était souvent à sec sur certaines portions de son cours. Les témoignages des riverains indiquent que ces assecs seraient plus fréquents que par le passé, mais il y a un manque de données permettant d'objectiver cela. Plusieurs espèces et habitats d'intérêt communautaires du site sont en lien avec les milieux humides et pourraient se voir menacés par la répétition de tels épisodes de sécheresse hydrologique. Le sujet a été abordé lors du COPIL du site, mettant en avant sa complexité, avec la problématique de l'approvisionnement en eau potable. Il est ressorti la nécessité de lancer une réflexion globale sur le sujet, prenant en compte l'ensemble des causes (météo, géologie, prélèvements, ...) et des enjeux (eau potable, irrigation, biodiversité, ...), et incluant les différents acteurs : Syndicat de rivière du bassin de la Dronne (SRBD) et Syndicat d'eau potable.

3-3 MISE A JOUR DU DOCOB ET DU FSD

Un travail de mise à jour du formulaire standard de données du site a été entrepris. Pour cela, l'ensemble des données naturalistes disponibles au sein du site Natura 2000 a été recensé, à partir de 3 bases de données régionales :

- Observatoire Fauna, pour les données faunistiques ;
- Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine, pour les données floristiques et d'habitat ;
- Kollect, base de données du CEN Nouvelle-Aquitaine et de son réseau (partenaires et bénévoles).

Les espèces et habitats d'intérêt communautaire, ainsi que les espèces patrimoniales (espèces protégées ou menacées d'après les listes rouges) qui n'étaient pas encore connues au sein du site ont ainsi été recensées. Ce travail a permis d'identifier 3 nouvelles espèces d'intérêt communautaire (Figure 8) :

- **1060 - Le cuivré des marais (*Lyceana dispar*, Code :),** un papillon lié aux prairies humides ;
- **1016 - Le vertigo des moulins (*Vertigo moulinsiana*),** un petit escargot des milieux humides calcaires ;
- **1355 - La loutre d'Europe (*Lutra lutra*),** mammifère carnivore semi-aquatique qui fréquente le cours de la Sandonie.

Si les deux premières espèces n'apparaissent pas au FSD faute de données disponibles, pour la loutre, il s'agit probablement d'un retour sur le site, l'espèce étant actuellement dans une dynamique de recolonisation des cours d'eau après avoir quasiment disparu du territoire français au XX^{ème} siècle.

Enfin, 24 espèces patrimoniales qui n'étaient encore pas connues ont été recensées, dont 16 parmi la faune et 8 parmi la flore. Elles figurent en annexe 1.

Un porter à connaissance a été fait lors du Comité de pilotage du 13/02/2024.

D'autres informations générales sur le site ont également été mises à jour (site internet, organisme gestionnaire...).

Le FSD mis à jour doit maintenant être communiqué à la DREAL et ses modifications devront être validées par le Muséum national d'Histoire naturelle.



Figure 8 : Nouvelles espèces d'intérêt communautaires qui seront proposées pour être ajoutées au FSD. De gauche à droite : Cuivré des marais, Loutre d'Europe, Vertigo des moulins.

3-4 ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DU SITE

La structure animatrice n'a pas été sollicitée par les services de l'État et de la Région pour la mise en œuvre de l'évaluation périodique de l'état de conservation des habitats et des espèces.

3-4 TABLEAU DE BORD DU DOCOB

Un tableau de bord permettant un suivi de l'exécution du programme d'actions du DOCOB a été élaboré. Il présente de manière synthétique les actions réalisées au cours de l'année écoulée, et sera alimenté au cours des années à venir. Ce tableau est présenté en page suivante.

Tableau III : Tableau de bord du DOCOB

Objectif opérationnel	Code action	Action	Priorité	Financement possible	2023-2024	
O1	Conserver / Gérer les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial					
O11	PS1	Ouverture de parcelle moyennement embroussaillée < 30 %	1a	CN 2000		
O12	PS21	Ouverture de parcelle fortement embroussaillée 30 % à 50 %	1a	MAEC		
	PS22	Ouverture de parcelle très fortement embroussaillée > 50 % et < 75 %	1a		Proposition de contrat porté par le CEN à commune St Just. Refusé par commune	
O12	PS3	Maintien-Débroussaillage des parcelles (ré)ouvertes (Gestion courante) Option A	1a	CN 2000	Proposition de contrat porté par le CEN à commune St Just. Refusé par commune	
		Maintien-Débroussaillage des parcelles (ré)ouvertes (Gestion courante) Option B	1a			
		Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive (parcours, landes, prairies jamais retournées)	1a	MAEC	1 contrat MAEC contracté en 2023. 4,67 ha de pelouse	
		Gestion extensive des prairies peu productives, et pelouses sèches	1a			
O13	PS41	Mise en place d'un parcours ovin	1a	CN 2000	Proposition de contrat porté par le CEN à commune St Just. Refusé par commune	
O13	PS42	Acquisition de matériel d'élevage spécifique	1a			
O14	ZH11	Gestion extensive de la prairie par la fauche et/ou pâturage. Gestion extensive des surfaces en prairie. Préservation des prairies humides (contrat 3)	1a	MAEC	MAEC ESP2, ESP3 et ESP4 contractualisées sur nombreuses parcelles du vallon de la Sandonie pour la période 2023-2027 : 50 ha de prairies humides et mésophiles dans et autour du site Retard de fauche au 5, 15 ou 25 juin. Absence de fertilisation et phyto	
		Gestion extensive de la prairie par la fauche et/ou pâturage. Gestion extensive des surfaces en prairie. Préservation des prairies humides (contrat 2)	1a			
		Utilisation tardive de la parcelle (fauche après 30 juin)	1b			Pas de MAEC correspondant dans programmation 2023-2027
O14	ZH12	Fauche en septembre	1b	CN 2000		
O15	ZH21	Gestion douce des berges de cours d'eau en bordure de prairie	1b	MAEC	MAEC IAE1 Gestion des ripisylves proposée dans programmation 2023-2027	
		Gestion douce des berges de cours d'eau en bordure de cultures arables	1b		Action obsolète : plus de cultures arables en bordure de Sandonie	
		Gestion douce des berges de fossés et de leurs abords : prairies (1 seul côté de la berge)	1b		MAEC IAE3 Gestion des fossés proposée dans programmation 2023-2027	
		Gestion douce des berges de fossés et de leurs abords : cultures arables (1 seul côté de la berge)	1b		Action obsolète : plus de cultures arables en bordure de Sandonie	
		Entretien de la végétation des berges des plans d'eau et des cours d'eau : mégaphorbiaie linéaire	1b	CN 2000		
O15	ZH22	Réhabilitation des fossés, gestion douce du lit des fossés : surveillance et entretien manuel du lit des fossés	1b	MAEC	MAEC IAE3 Gestion des fossés proposée dans programmation 2023-2027	
		Réhabilitation des fossés, gestion douce du lit des fossés : surveillance et entretien manuel du lit des fossés + curage mécanique	1b			
O14	ZH3	Reconversion des terres arables en herbages extensifs. Protection de biotopes rares et sensibles, de la faune sauvage (objectif : biodiversité)	1b		MAEC CPRA Création de prairie proposée dans programmation 2023-2027	
O16	CH11	Mise en place d'un périmètre de protection et information	1a	Hors contrat	Signature bail emphytéotiques entre Département et propriétaire gouffre. Étude sur sécurisation et information prévue.	

Objectif opérationnel	Code action	Action	Priorité	Financement possible	2023-2024	
O2	Mettre en place les suivis et les évaluations					
O21	AC11	Différenciation des espèces de Grand Murin et de Petit Murin	1a	Hors contrat		
O21	AC12	Amélioration des connaissances sur les chiroptères – Détecteur ultrasons	2			
O21	AC13	Amélioration des connaissances sur les chiroptères - Pose de nichoirs	2			
O22	AC21	Amélioration des connaissances sur le Damier de la succise	2			
O22	AC22	Amélioration des connaissances sur l'Azuré du serpolet	2			
O22	AC31	Amélioration des connaissances sur l'Agrion de Mercure	2			
O22	AC32	Amélioration des connaissances sur la Cordulie a corps fin	2			
O22	AC4	Amélioration des connaissances sur l'habitat "marais calcaires à Cladium mariscus et Carex davalliana"	2			Prospection de terrain : Habitat en régression, fort embroussaillage.
O23	SG1	Suivi des surfaces cartographiées sur le site	1a			
O24	SE1	Suivi annuel des populations de chiroptères du gouffre	1a			Comptage population reproductrice (aucun individu) et hivernante (842 individus)
O25	SE21	Suivi du Damier de la succise	1b			
O25	SE22	Suivi de l'Azuré du serpolet	1b			
O25	SE31	Suivi de l'Agrion de Mercure	1b			
O25	SE32	Suivi de la Cordulie a corps fin	1b			
O26	SH1	Suivi des Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	1a			
O26	SH2	Formations de Juniperus communis sur landes et pelouses calcaires	1a			
O26	SH3	Suivi des Pelouses calcaires karstiques	1a			
O27	SH4	Suivi des Prairies maigres de fauche de basse altitude	1a			
O27	SH5	Suivi des Prairies à molinie sur calcaire et argile	1a			
O27	SH6	Suivi des Mégaphorbiaies eutrophes	2			
O27	SH7	Suivi des marais calcaires à Cladium mariscus et Carex davalliana	2			
O28	SH8	Suivi de la colonisation floristique des zones exploitées (carrières)	1a			
O29	SB1	Reprise et synthèse des données de suivi annuel	1a			

Objectif opérationnel	Code action	Action	Priorité	Financement possible	2023-2024
O3	Valoriser et sensibiliser aux richesses du site				
O31	VA11	Animations auprès du public et scolaires	3	Hors contrat	Animation prévue mais annulée cause météo
O31	VA12	Organisation de journées de formation (étudiants, formations...)	3		
O32	VA21	Conception et réalisation d'un sentier de découverte ou d'interprétation	3		Projet de boucle de randonnée porté par CCPR
O32	VA22	Conception et réalisation d'un livret d'accompagnement au sentier	3		
O32	VA3	Conception et réalisation d'une exposition thématique	3		
O32	VA4	Diffusion et réédition de plaquettes thématiques (chauves-souris, orchidées ...)	3		
O4	Animer la mise en oeuvre du Document d'objectifs				
O42	AN1	Contact, sensibilisation et proposition de contrats auprès des propriétaires sur le site	1	Hors contrat	Recensement des propriétaires au sein du site. Prises de contact avec propriétaires (communes et particuliers).
O16	AN2	Analyse foncière du gouffre	1		Signature bail emphytéotique entre Département et propriétaire gouffre. Parcelle adjacente acquise par le Département.
O16	AN3	Test préalable à la mise en place du périmètre de protection	1		Études prévues
O41	AN4	Conception d'un panneau d'information au niveau du gouffre	1		
O41	AN5	Production de documents d'information sur le contenu du Docob et son application	1		Bulletin d'information sur le site
O42	AN6	Organisation d'une réunion publique	1		
O42	AN7	Aide au montage et au dépôt de dossiers	1		Proposition de contrat porté par le CEN à commune St Just. Refusé par commune
O42	AN8	Sollicitation des financements nécessaires pour des actions hors contrat	1		
O43	AN9	Aide à mise en oeuvre des actions (conseils, cahiers des charges)	1		
O43	AN10	Formation et sensibilisation des personnels intervenants	1		
O43	AN11	Evaluation et adaptation des actions en fonction des indicateurs	1		
O44	AN12	Programmation de la mise en oeuvre des actions à présenter au Comité de Pilotage	1		
O44	AN13	Suivi de la mise en oeuvre du DOCOB	1		Élaboration du présent tableau de bord
O44	AN14	Synthèse annuelle du suivi des indicateurs	1		Tableau de bord
O44	AN15	Présentation d'un bilan d'exécution au Comité de Pilotage	1		Réunion du COPIL le 13/02/2024

4- ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET BILAN ANNUEL

4-1 COMITE DE PILOTAGE

L'animateur s'est chargé de l'organisation du COPIL qui s'est tenu le 13 février 2024 à Paussac-et-Saint-Vivien, sous la présidence de Nicolas Platon, élu régional. 19 personnes représentant 14 structures différentes étaient présentes. Une réunion préparatoire s'est tenue le 13 décembre 2023 avec M. Platon.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Explications sur le transfert de compétences à la Région
- Rappels sur le site
- Présentation du programme d'animation 2023-2026 et du bilan d'animation depuis mars 2023
- Bilan des MAEC
- Présentation de l'étude du Comité départemental de Spéléologie de Dordogne sur les gîtes à chiroptères
- Programmes et projets en lien avec le site

Le diaporama présenté lors de la réunion et le compte rendu sont disponibles en téléchargement sur le site internet et annexés au présent bilan, ainsi que les courriers d'invitation (Annexes 2 à 4). Le compte rendu a été diffusé le 27/03/2024 aux membres du COPIL.

4-2 BILANS D'ANIMATION

Elaboration d'un compte rendu d'activité à mi-parcours

Le compte rendu d'activité à mi-parcours a été transmis à la Région le 14 septembre 2024. Il a été rédigé sous la forme d'un tableau de bord (Annexe 5).

Élaboration du bilan d'animation annuel

Le présent bilan annuel d'activité de l'animation a été transmis à la Région le 15 mars 2024. Il est téléchargeable sur le site internet.

Bilan de la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

1- PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION 2023-2027

Dans le cadre de la nouvelle programmation du FEADER pour 2023-2027, la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, désignée comme autorité de gestion des mesures agro-environnementales pour cette programmation, a lancé un appel à projets en deux phases pendant l'année 2022, comprenant un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé le 12 mai 2022, suivi d'un appel à projets régional publié le 20 septembre 2022.

Sur le département de la Dordogne, 11 PAEC ont été déposés et validés à la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) du 15 décembre 2022. Sur le site Natura 2000 du Vallon de la Sandonie, 2 PAEC se superposent (Figure 9) :

- Le PAEC NA_BD24 « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne », dont l'enjeu est le maintien de la biodiversité ;
- Le PAEC NA_EL24 « Territoire élevage Dordogne », dont l'enjeu est le bien-être animal et l'autonomie fourragère des élevages.

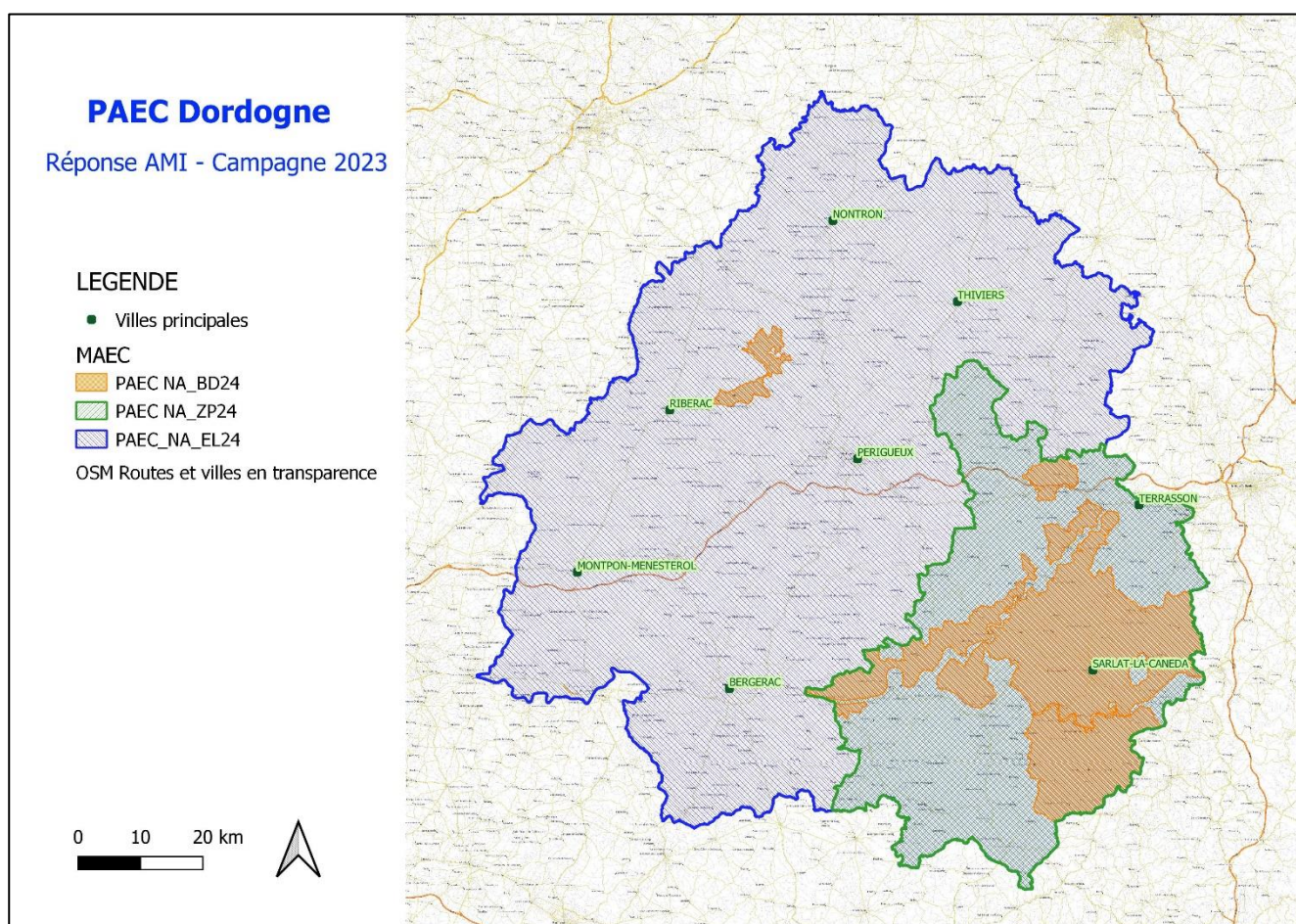


Figure 9 : Carte des périmètres des 2 PAEC concernant le site Natura 2000

Les PAEC, portés par un opérateur local, doivent reposer sur un diagnostic permettant de faire émerger les enjeux environnementaux et agricoles du territoire. Ils définissent la liste des MAEC mobilisables (cahiers des charges proposés sur le territoire), listent les actions complémentaires à mettre en œuvre (animation, investissements, diagnostics...), et précisent des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que des modalités de poursuite des actions au-delà de la période du projet.

Le déroulement de la campagne 2023 est décrit dans la figure 10.

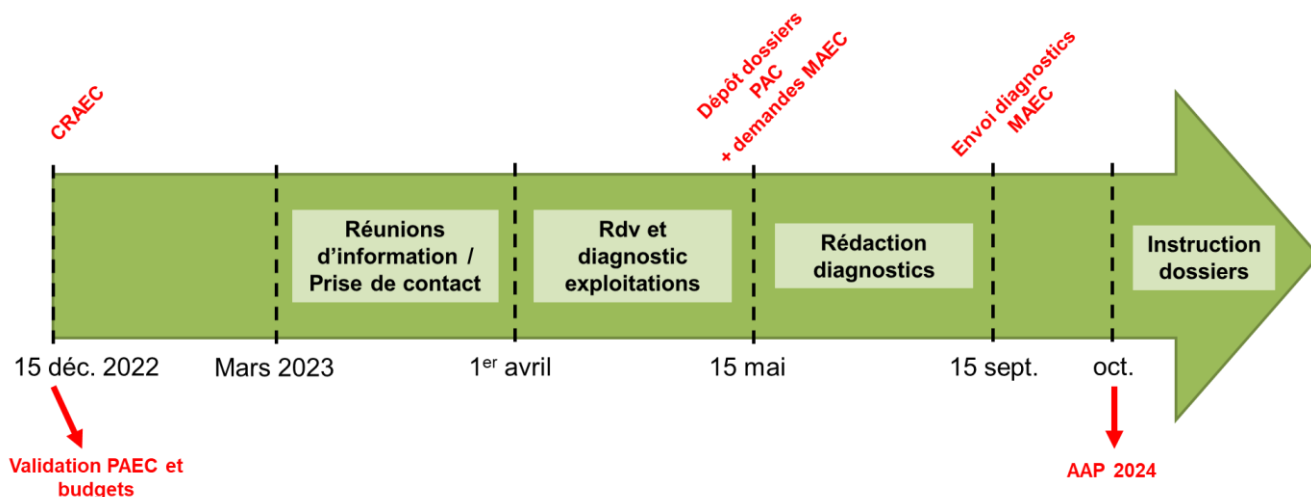


Figure 10 : Déroulement de la campagne d'animation MAEC de 2023.

Contrairement aux années précédentes, les exploitants se sont engagés dans les nouvelles mesures pour une durée de 5 ans, à compter du 15 mai 2023.

2- BILAN DU PAEC NA BD24

Le territoire de ce PAEC nommé « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » s'étend autour de 9 sites Natura 2000 ainsi que de la vallée humide de la Seignolle, et reprend les territoires de 5 PAEC de l'ancienne programmation. Ce PAEC s'articule autour de 3 principaux enjeux :

- Les systèmes de pelouses et landes sèches calcaires ;
- Les prairies et milieux humides ;
- La préservation des territoires de chasse des chiroptères.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC. L'animation du PAEC est quant à elle partagée entre le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture. L'animation assurée par la Chambre d'agriculture le CEN est financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2023 était de 270 000 €. L'objectif était de réaliser entre 20 et 30 diagnostics individuels sur l'ensemble du PAEC, avec de nombreux dossiers arrivés à échéance à réengager. À la suite de la CRAEC du 15 décembre 2022, une enveloppe réservataire de 200 000 € a été attribuée pour ce PAEC. Afin d'optimiser le budget régional, des transferts d'enveloppe ont eu lieu au cours de l'été. Le PAEC a ainsi pu bénéficier d'une enveloppe finale de 300 000 €, suffisante pour l'ensemble des dossiers engagés.

9 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA BD24. Elles sont présentées dans le tableau IV.

Tableau IV : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA BD24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
CIFF	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique	652 €/ha
CPRA	Création de prairie	358 €/ha
ESP2	Protection des espèces - Retard de fauche au 5 juin (25 jours)	145 €/ha
ESP3	Protection des espèces - Retard de fauche au 15 juin (35 jours)	200 €/ha
ESP4	Protection des espèces - Retard de fauche au 25 juin (45 jours)	254 €/ha
MHU2	Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	201 €/ha
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	204 €/ha
IAE1	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Ligneux	0,8 €/ml
IAE3	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Fossés	1,6 €/ml

Sur les communes du site Natura 2000 du Vallon de la Sandonie, 6 diagnostics ont été effectués, aboutissant au dépôt de 5 dossiers, qui correspondent tous à des exploitant déjà engagés dans des mesures équivalentes durant l'ancienne programmation. Le bilan des engagements de la campagne 2023 sur les communes du site est présenté dans le tableau V et dans la figure 11. Au total, une surface de près de 55 ha a été engagée, correspondant à une enveloppe de 62 736 € sur les 5 années d'engagement. Le dossier étant encore en cours d'instruction, il n'est pas encore possible de dire si cet engagement donnera bien lieu à des paiements.

Tableau V : Bilan des engagements dans le PAEC NA BD24 sur les communes du site Natura 2000

Code mesure	Montant de la mesure	Nombre d'exploitations engagées par mesure	Surface (ha) Linéaire (ml)	Montant sur 5 ans
CIFF	652 €/ha	-	-	- €
CPRA	358 €/ha	-	-	- €
ESP2	145 €/ha	1	4,61	3 342,25 €
ESP3	200 €/ha	1	10,74	10 740,00 €
ESP4	254 €/ha	3	34,56	43 891,20 €
MHU2	201 €/ha	-	-	- €
OUV2	204 €/ha	1	4,67	4 763,40 €
IAE1	0,8 €/ml	-	-	- €
IAE3	1,6 €/ml	-	-	- €
		6 diagnostics effectués 5 dossiers déposés	54,58 ha 0 ml	62 736,85 €



Diagnostics engagés - 2023

PAEC NA BD24 / Dordogne

Secteur Dronne - Sandonie

58 ha
6 exploitants



Codes MAEC

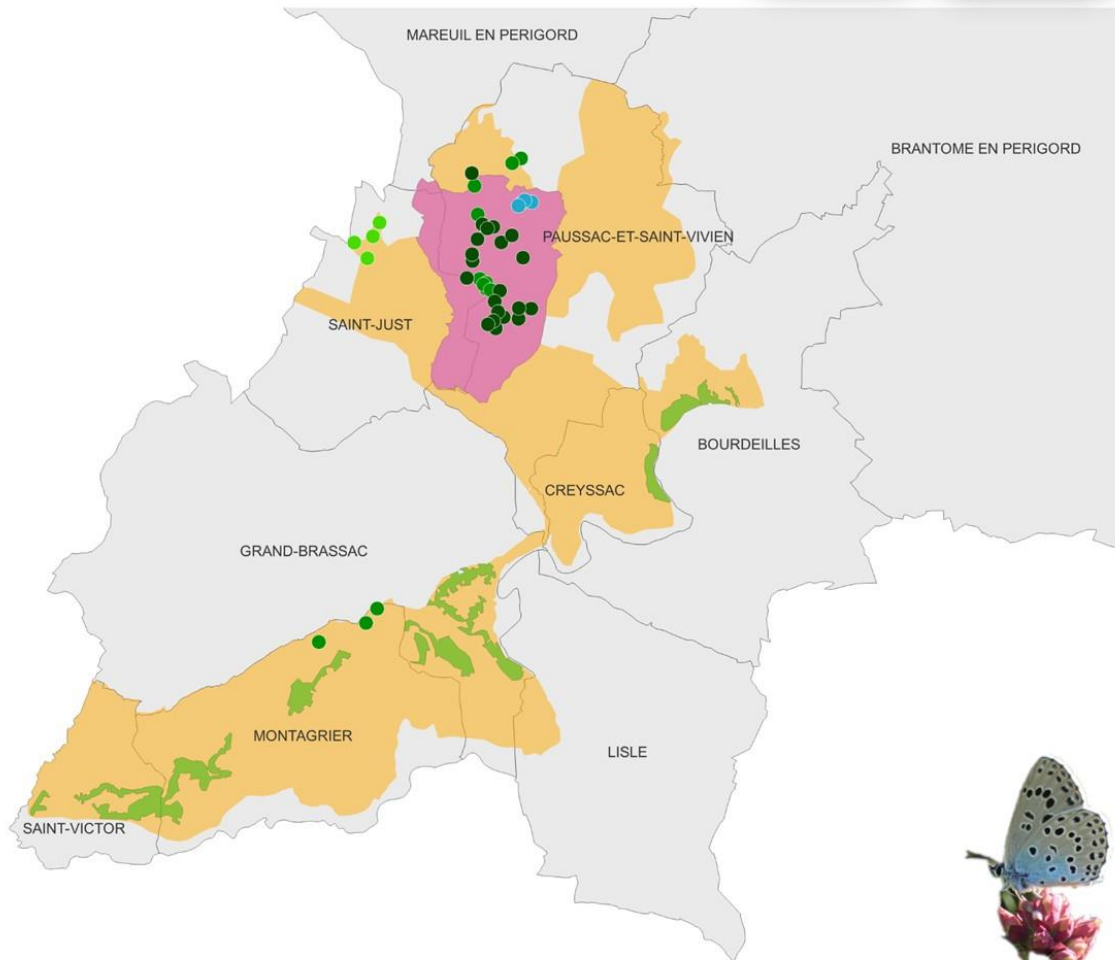
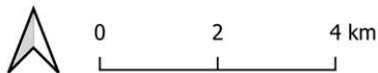
● CIFF	}	Couvert intérêt faune/flore
● CPRA		Création de prairies
● ESP2	}	Retard d'usage 25 à 45 jours
● ESP3		
● ESP4		
● MHU2	}	Préservation milieux humides
● OUV2		Ouverture des milieux
● IAE1	}	Ligneux
● IAE3		Fossés

Surface par mesure en ha



Limites

- Communes
- Périmètre PAEC NA_BD24
- Site Natura 2000 Coteaux de la Dronne
- Site Natura 2000 Vallon de la Sandonie



Sources : CEN Nouvelle-Aquitaine (2023), Cadastre ETALAB (Avril 2022). Réalisé avec QGIS 3.28.



Figure 11 : Bilan cartographique des engagements en 2023 sur le PAEC NA BD24 sur les communes des sites « Coteaux de la Dronne » et « Vallon de la Sandonie »

4- BILAN DU PAEC NA EL24

Le territoire de ce PAEC nommé « Territoire élevage Dordogne » s'étend sur l'ensemble du département de la Dordogne.

Les enjeux de ce PAEC sont de consolider les élevages herbivores et monogastriques, fragilisés par l'inflation de tous les intrants et par les effets du changement climatique (sécheresses répétées). Il s'agit de les accompagner vers des systèmes plus autonomes (moins d'intrants phytosanitaires et d'aliments d'importation), et vers une meilleure utilisation des parcours pour renforcer le bien-être animal, notamment lors des accidents climatiques.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC et en assure l'animation en partenariat avec ASSELDOR, financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2023 était de 5 481 000 €. À la suite de la CRAEC du 15 décembre 2022, une enveloppe réservataire de 1 100 000 € a été attribuée pour ce PAEC.

3 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA EL24. Elles sont présentées dans le tableau VI.

Tableau VI : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA EL24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
HBV2	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	177 €/ha
HBV3	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	233 €/ha
MONO	Bien-être animal - Elevages de monogastriques, amélioration des parcours	735 €/ha

Sur l'ensemble du territoire du PAEC, 35 pré-diagnostic ont été réalisés afin d'analyser le positionnement des exploitations vis-à-vis des critères de priorisation et de leur attribuer un scoring. Ensuite, 21 diagnostics MAEC complets ont été finalisés pour permettre les engagements à la PAC. Les 14 dossiers restants n'ont pas été suivis d'un diagnostic, car leur scoring était trop bas au regard de l'enveloppe disponible.

L'enveloppe attributaire de 1 100 000 € en 2023 a été intégralement consommée : le montant des engagements s'élevait à 1 515 710 € à l'issue des diagnostics ; 4 exploitations sont donc en attente d'une possible rallonge budgétaire.

De nouveaux candidats aux MAEC ont été inscrits en liste d'attente pour les années suivantes.

A l'issue de la campagne 2023, aucune exploitation ne s'est engagée dans le PAEC EL24 dans le secteur du site.

5- PERSPECTIVES POUR LA CAMPAGNE 2024

Deux appels à projet régionaux ont été lancé en parallèle par la DRAAF et la Région Nouvelle-Aquitaine, le 22 septembre 2023 :

- Le premier concernait les Projet agro-environnementaux et climatiques : nouveaux PAEC, modification des PAEC et besoins financiers pour la campagne 2024 ;
- Le second concernait l’animation des Mesures agro-environnementales et climatiques : financement des actions d’animation et d’appui à la contractualisation pour accompagner les agriculteurs.

Les besoins financiers estimés par l’opérateur des différents PAEC concernant le territoire du site figurent dans le tableau VII.

Tableau VII : Financements demandés pour les différents PAEC concernant le site Natura 2000

Code du PAEC	Nombre d’exploitations envisagées	Surface envisagée	Montant prévisionnel sur 5 ans
NA BD24	29	158 ha 4 000 ml	202 193 €
NA ZP24	40	3 000 ha	1 390 193 €
NA EL24	55	3 808 ha	4 021 541 €

Lors de la CRAEC du 11 décembre, les enveloppes financières n’ont pas pu être attribuées au PAEC en raison d’incertitudes sur les financements disponibles. Elles ne devraient être connues qu’après la prochaine CRAEC qui se tiendra le 25 mars 2024.

PROGRAMMES ET PROJETS EN LIEN AVEC NATURA 2000

La Communauté de communes du Périgord ribéracois (CCPR) a un projet de boucle de randonnée de 18 km entre les vallées de la Sandonie et du Boulou, traversant en partie le site Natura 2000. Cette boucle, empruntant uniquement des sentiers préexistants aura pour but de mettre en valeur le patrimoine naturel, paysager et bâti (Figure 12).

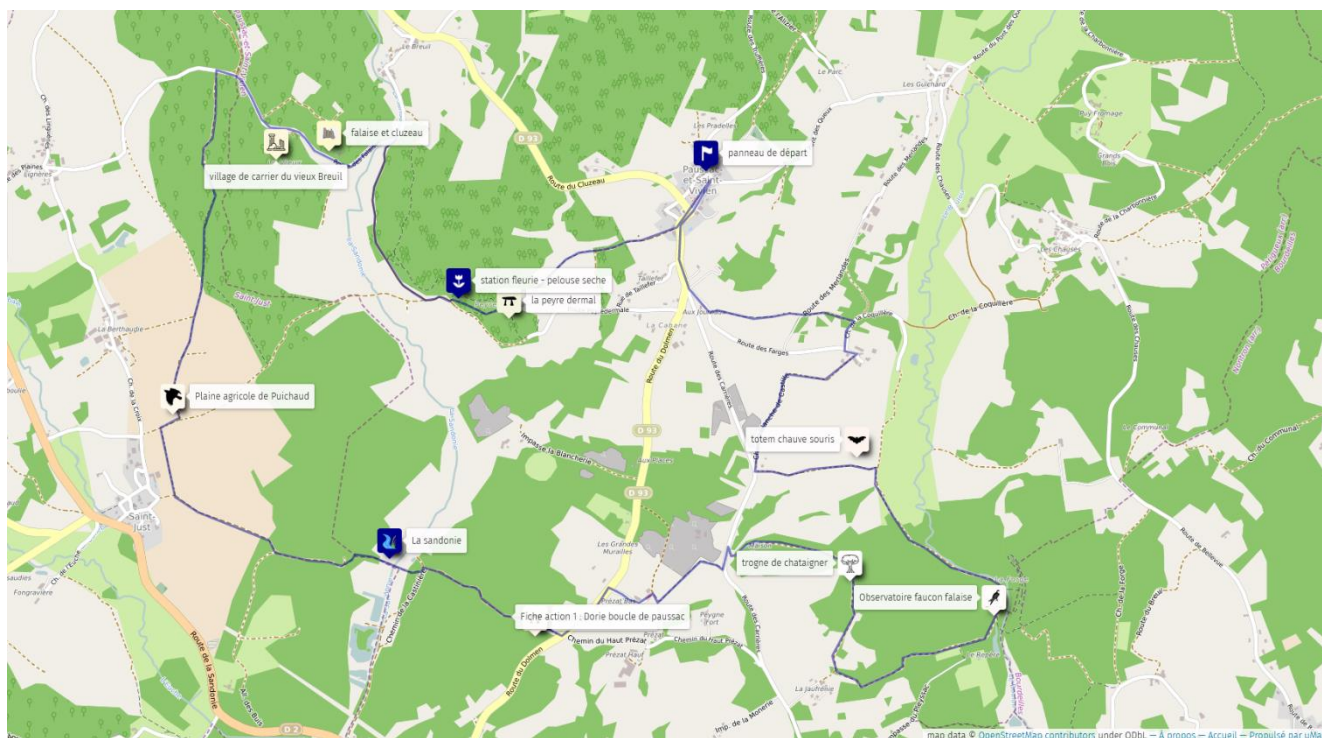


Figure 12 : Projet de boucle de randonnée porté par la CCPR.

Annexes

Annexe 1 : Autres espèces importantes proposées au FSD

Annexe 2 : Courrier d'invitation à la réunion du COPIL

Annexe 3 : Diaporama présenté à la réunion du COPIL

Annexe 4 : Compte rendu de la réunion du COPIL

Annexe 5 : Compte rendu d'activité à mi-parcours

Annexe 1 :

Autres espèces importantes proposées au FSD

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive habitat	Autres motifs
Oiseaux	<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe		Protection nationale
Oiseaux	<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle des fenêtres		Protection nationale
Oiseaux	<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Bruant jaune		Liste rouge France : VU (nicheur) Protection nationale
Oiseaux	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Faucon pèlerin		Directive Oiseaux : Annexe I Protection nationale
Oiseaux	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique		Protection nationale
Oiseaux	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur		Directive Oiseaux : Annexe I Protection nationale
Oiseaux	<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre		Protection nationale
Oiseaux	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois		Liste rouge France : VU (nicheur)
Insectes	<i>Arcyptera fusca</i> (Pallas, 1773)	Arcyptère bariolée		espèce relique rare
Insectes	<i>Arethusana arethusa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Le Mercure		Liste rouge régional : EN
Insectes	<i>Cupido minimus</i> (Fuessly, 1775)	L'Argus frêle		Liste rouge régional : VU
Insectes	<i>Lysandra coridon</i> (Poda, 1761)	Argus bleu-nacré (L')		Liste rouge régionale : EN (pop de plaine)
Insectes	<i>Melitaea diamina</i> (Lang, 1789)	Mélitée noirâtre		Liste rouge régional : EN
Insectes	<i>Pyrgus carthami</i> (Hübner, 1813)	Hespérie du Carthame (L')		Liste rouge régional : EN
Insectes	<i>Speyeria aglaja</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Nacré (Le)		Liste rouge régionale : VU (pop de plaine)
Mammifères	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	Marte des pins	Annexe V	
Flore	<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb., 1773	Bugle petit-pin		Protection régionale
Flore	<i>Carex hostiana</i> DC., 1813	Laïche de Host		Liste rouge régionale : VU
Flore	<i>Carex humilis</i> Leyss., 1758	Laïche humble		Protection départementale
Flore	<i>Crucianella angustifolia</i> L., 1753	Crucianelle à feuilles étroites		Liste rouge régionale : VU
Flore	<i>Oenanthe silaifolia</i> M.Bieb., 1819	Oenanthe à feuilles de silaüs		Protection régionale
Flore	<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	Fragon faux-houx	Annexe V	
Flore	<i>Teucrium scordium</i> L., 1753	Germandrée des marais		Protection nationale
Flore	<i>Thalictrum flavum</i> L., 1753	Pigamon jaune		Protection nationale

Annexe 2 :

Courrier d'invitation à la réunion du COPIL



Co-financé par l'Union européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine

Mussidan, le 11 janvier 2024

Objet : Réunion du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Vallon de la Sandonie »

Madame, Monsieur

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la compétence de gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres est revenue aux régions. Pour la période 2023-2026, la Région Nouvelle-Aquitaine a confié la mission d'animation du site Natura 2000 du « Vallon de la Sandonie » au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. Celui-ci assurait déjà l'animation de ce site depuis plusieurs années.

Aussi, j'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du Comité de Pilotage de ce site qui se tiendra le :

**Mardi 13 février 2024 à 10 heures
à la mairie de Paussac-et-Saint-Vivien**

L'ordre du jour de cette réunion sera le suivant :

- Rappel sur le site Natura 2000 et les évolutions de la gouvernance
- Bilan de l'animation
- Proposition de mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD)
- Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'animateur du site

Cyrille GOUAT

Destinataires

- Monsieur le Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Dordogne
- Madame, Monsieur les Conseillers départementaux de Brantôme
- Monsieur le Président du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin
- Monsieur le Président du Syndicat d'aménagements et de gestion et des eaux de la Dronne
- Monsieur le Président de la communauté de communes du Périgord Ribéraçois
- Monsieur le Président de la communauté de communes Dronne et Belle
- Monsieur le Maire de la commune de Saint-Just
- Monsieur le Maire de la commune de Paussac-et-Saint-Vivien
- Monsieur le Maire de la commune de Mareuil-en-Périgord

- Monsieur le Président du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale de la Dordogne
- Monsieur le Président du Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs de la Dordogne

- Monsieur le Président du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
- Madame la Directrice du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique
- Monsieur le Président du Groupe Chiroptères Aquitaine (GCA)
- Monsieur le Président de la SEPANSO Dordogne
- Monsieur le Président du Pays du Périgord Vert
- Monsieur le Président de l'association « Les amis de la terre » Antenne du Périgord
- Monsieur le Président du Comité Départemental de Spéléologie de Dordogne

- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne
- Monsieur le Président de l'association "Création dynamique agricole" (CrDA) Périgord Vert
- Monsieur le Président de la Fédération départementale des syndicats exploitants agricoles de la Dordogne
- Monsieur le Président des Jeunes Agriculteurs de Dordogne
- Monsieur le Président de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) Aquitaine-Atlantique
- Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Nouvelle-Aquitaine

- Monsieur le Président de la Fédération de Dordogne, pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Monsieur le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Dordogne
- Monsieur le Président du Comité départemental de randonnée pédestre de Dordogne
- Monsieur le Président du Comité Départemental du Tourisme de Dordogne
- Monsieur le Président de l'association Paussac Vertical Escalade
- Monsieur le Président de l'association Montagrier VTT-Trail

- Monsieur le Président de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux Nouvelle-Aquitaine

- Monsieur Hervé THOMAS correspondant "Natura 2000 Dordogne" - CSRPN d'Aquitaine

- Monsieur le Préfet de Dordogne
- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Nontron
- Monsieur le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine
- Monsieur le Directeur départemental des territoires de la Dordogne
- Monsieur le Chef de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne

Annexe 3 :

Diaporama présenté à la réunion du COPIL



Vallon de la Sandonie
RAPPEL DU DOCOB

7



Périmètre du site Natura 2000



Surface : **672 ha**
3 communes concernées :
- Mareuil en Périgord
- Paussac-et-Saint-Vivien
- Saint-Just

8



Enjeux sur le site

• 10 Habitats d'intérêt communautaire :



9



Enjeux sur le site

• 10 Espèces d'intérêt communautaire

- 7 Chauves-souris (chiroptères)
- Damier de la Succise
- Agrion de mercure...

• Autres enjeux liés aux milieux / habitats naturels et aux espèces :

- Reconquête paysagère (espaces en déprises)
- Flore / Faune (espèces protégées ou patrimoniales)



10



Vallon de la Sandonie
PROGRAMME D'ANIMATION ET BILAN 2023

11



Les missions d'animation du site N2000

- Animation
- Assistance technique
- Suivi du site et du DOCOB
- Assistance administrative

12



Programme d'animation

		2023-2024	2024-2025	2025-2026	Précisions
1-Animation	1-1 Poursuivre les actions de sensibilisation, d'information, de communication				
	Publication de bulletins d'information	X		X	
	Sites internet	X	X	X	Mis à jour en 2023
	Documents de communication	X	X	X	2 brochures à réaliser en 2024
	Animation d'un réseau publicitaire ciblé	X	X	X	sites ?
Articles dans les journaux	X	X	X	sites ?	
1-1 Organisation et animation de sorties de terrain pour le grand public ou les scolaires	X	X	X	Annuler cause météo	
1-2 Echanger avec d'autres animateurs de sites Natura 2000	X	X	X		

13



		2023-2024	2024-2025	2025-2026	Précisions
2-1 Contractualisation des actions du DOCOB					
Recensement et contact des signataires potentiels					
Assistance technique et administrative des signataires					
Diagnostic préalable					
Formulaires de demande d'aide					
Proposition de contrat					
Suivi et évaluation des contrats					
Revoignement dans le système d'information des sites Natura 2000 « SFI2 »					
2-2 Animation de la charte Natura 2000 dans les politiques publiques					
2-3 Assistance technique					
Régime d'évaluation des incidences Natura 2000					
Assistance technique des porteurs de projet					
2-4 Actions non contractuelles (hors contrats Natura 2000)					
Phase de programmation					
Phase de mise en œuvre					
2-5 Réunions avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine					

14



		2023-2024	2024-2025	2025-2026	Précisions
3-Suivi du site et du DOCOB	3-1 Suivi de l'exécution du programme d'action du DOCOB	X	X	X	
	3-1 Suivi biologique du site	X	X	X	
	3-2 Suivi socio-économique	X	X	X	
	3-3 Mise à jour du DOCOB et des FSD	X	X	X	
3-4 Evaluation de l'état de conservation des sites	X	X	X		
4- Assistance administrative	4-1 Organisation des COPILs				
	Organisation	X	X	X	
	Préparation et présentation	X	X	X	
	Rédaction CR	X	X	X	
	4-2 Elaboration de compte rendu et bilans				
Elaboration d'un compte-rendu d'activité à mi-parcours	X	X	X		
Elaboration du bilan d'animation annuel	X	X	X		
Elaboration du bilan triennal d'animation	X	X	X		

15



Bulletin d'information : Natur'Actu



- Proposition d'articles :
- Zoom sur une espèce, un milieu naturel
 - Etude sur le gouffre de Paussac
 - Zoom MAEC
 - Sensibilisation sur plantations en site N2000
 - Propositions, idées ??

16



Site internet : vallon-de-la-sandonie.fr



- Mise à jour en 2023
- Redirection depuis l'ancien site

17



Documents de communication

- Création de 2 plaquettes → en 2024



18

Sortie grand public

- Animation nocturne prévue le 2 septembre :
 - Chasse aux papillons de nuit
 - Écoute des chauves-souris
- Annulée pour mauvaise météo

19

Sortie grand public

- 26 mai 2024 : Randonnée nature faune / flore
 - Découverte des écosystèmes du vallon
 - Observation des espèces spécifiques à chaque milieu

« La biodiversité en marche ! »

20

Projet de contrat Natura 2000

Site Natura 2000 "Plaines de la Garenne" inscrit dans le réseau du Contrat Natura 2000 d'intercommunalité de la Nouvelle-Aquitaine.

- Portage : CEN Nouvelle-Aquitaine
- Propriété : Commune de Saint-Just
- 1 site concerné : Les Plaines (St-Just)
- 7 parcelles
- Environ 7 ha d'habitats d'intérêt communautaire

21

Projet de contrat Natura 2000 : Enjeux

Pelouses sèches

Faune & Flore patrimoniales

Pérennisation des actions

Site exceptionnel

Mésoxéromophilie

Sablières des chaux

Sapinière du nord-bas

Haigène de carthame

Lithobryales

22

Projet de contrat Natura 2000 : actions envisagées

Restauration

Entretien mécanique

Pâturage

23


Projet de contrat Natura 2000 : avancement

```

    graph LR
      A[Menace  
Embossaillement  
et fermeture du  
milieu] --> B[Financement  
Contrat  
Natura 2000]
      B --> C[Besoin  
Maîtrise foncière  
ou d'usage  
sécurisée]
      C --> D[Proposition  
Bail emphytéotique  
sur les parcelles]
      D --> E[Projet suspendu  
Projet de parc  
photovoltaïque au sol]
  
```

24


Projet de centrale photovoltaïque au sol



- Commune de Grand Brassac
- 1 km du site
- Etude d'impact et Evaluation d'incidence Natura 2000
- Animateur non contacté

25

Projet de centrale photovoltaïque au sol



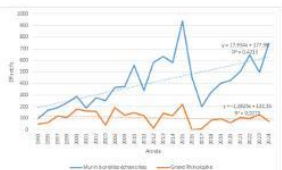
- 16 ha
- HIC pelouses calcaires
- Site de chasse pour les chiroptères

Conclusion évaluation d'incidence :
Incidences résiduelles très faibles à nulles

26

Suivis des populations de chiroptères

- Site d'hibernation uniquement désormais



	07/02/2022	18/01/2023	18/01/2024
Chiroptera sp.	7	2	
Rhinolophus hipposideros	2	3	7
Rhinolophus ferrumequinum	99	130	76
Myotis emarginatus	647	495	747
Myotis daubentonii	2	4	
Myotis mystacinus / M. daubentonii	1	2	
Myotis alcaldese / brandtii / mystacinus			6

27

Suivis des populations de chiroptères

- Intégration du site au programme Chiroptères cavernicoles prioritaires en NA.

→ Analyse du réseau de gîtes à l'échelle grand ouest
Aucun individu transpondé retrouvé sur site (mais accès difficile)



28

Mise à jour du Formulaire Standard de Données

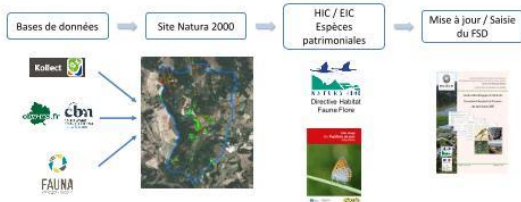


Diagram illustrating the process: Bases de données → Site Natura 2000 → HIC / EIC Espèces patrimoniales → Mise à jour / Saisie du FSD. Logos for Kollact, cbm, and FAUNA are shown.

29

3 nouvelles espèces d'intérêt communautaire :



Cuve des marais, Louche d'Estège, Verige des mouilles

30



37

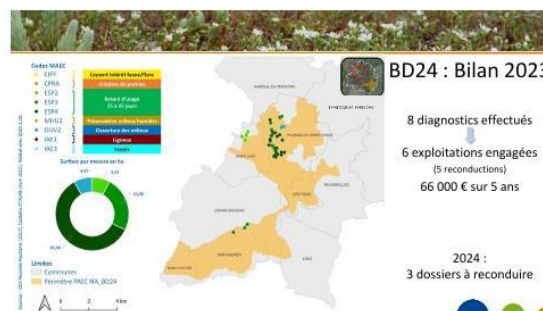


38

BD24 : Mesures ouvertes

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure (€/ha)
CIFF	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique	652
CPRA	Création de prairie	358
ESP2	Protection des espèces - Retard de fauche au 5 juin (25 jours)	145
ESP3	Protection des espèces - Retard de fauche au 15 juin (35 jours)	200
ESP4	Protection des espèces - Retard de fauche au 25 juin (45 jours)	254
MHLJ2	Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	201
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	204
IAE1	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques - Ligneux	0,8 €/ml
IAE3	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques - Fossés	1,6 €/ml

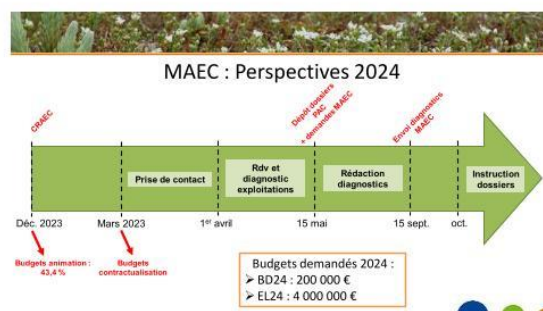
39



40



41



42



Vallon de la Sandonie

ÉTUDE GÎTES À CHIROPTÈRES

43



CONTEXTE

Etude réalisée en parallèle sur 4 cavités de Dordogne inscrites dans un site Natura 2000, motivée par :
 - l'hypothèse d'une relation entre les variations de facteurs abiotiques et l'évolution des peuplements de chiroptères
 - l'absence de suivi climatiques sur des cavités de Dordogne, et en particulier sur des sites à chiroptères

OBJECTIF DU SUIVI

- Caractériser le comportement des paramètres climatiques de la cavité sur un cycle annuel afin d'établir un modèle sur une année témoin. Établir une relation (le cas échéant) entre température extérieure et température à l'intérieure de la cavité.
- Une étude comparative sera re-conduite dans quelques années, afin de vérifier le lien éventuel entre les variations climatiques et l'évolution des peuplements de chiroptères.

PROTOCOLE MIS EN PLACE SUR LE GOUFFRE

Suivi réalisé de mi-Novembre 2021 à mi-Novembre 2022

Mesure de la température et de l'hygrométrie extérieure (pas de temps 1h00)

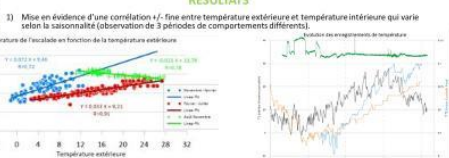
Mesure de la température, hygrométrie, et barométrie en 3 points de la cavité (pas de temps 1h00)

Mesure des variations du niveau d'eau en fond de gouffre (écoulement épi-karstique)

44



RESULTATS



45



RESULTATS



2) Caractérisation des variations du niveau d'eau du gouffre en fonction des précipitations



46



Chiffres clés Année témoin automne 2021-automne 2022

Sur l'ensemble de la cavité saturation de l'hygrométrie (100%) sur la totalité du suivi.

Variation de température annuelle :

	MAXIMUM	MINIMUM	MOYENNE
Dans la cavité (à proximité de la colonie)	11,1°C	9,1°C	9,7°C
A l'extérieur	37°C	-4,1°C	10,1°C

Variation de température pendant la période d'hibernation :

	MAXIMUM	MINIMUM	MOYENNE
Dans la cavité (à proximité de la colonie)	9,8°C	9,1°C	9,4°C
A l'extérieur	17,0°C	-4,1°C	10,1°C

Variation du niveau d'eau : 7 m

47



Vallon de la Sandonie

AUTRES PROGRAMMES / PROJETS EN LIEN AVEC NATURA 2000

48


Compensation contournement Bourdeilles



- Incidence négative du projet sur les chiroptères → **Compensation**
- **Objectif** : sécurisation du gouffre de Paussac
- **Gestion du site** : CEN Nouvelle-Aquitaine

49

Compensation contournement Bourdeilles



Gouffre de Paussac

Bail emphytéotique propriétaire - Département

Acquis par le Département

50

La Sandonie à sec

- Assecs plus fréquents ?
- Forts enjeux liés au cours d'eau




51

Exploitation forestière

- Coupe rase au sein du site en 2023. ≈ 2 ha



52


Enjeux forestiers liés au site

- Importance des massifs forestiers > 30 % site
- Présence de forêts présumées **anciennes**

Vieilles forêts

- Bois mort
- Arbres gîtes
- Stock CO₂
- Résilience

Biodiversité



53

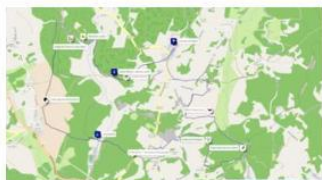
Outils de préservation des forêts du site

Document d'objectifs	Evaluation incidences	Charte Natura 2000
Pas de HIC forestier Pas d'espèce intérêt communautaire	Coupes forestières > 4 ha Plans de gestion forestière	Bonnes pratiques : - générales - par milieu - par activité
Pas d'enjeu fort identifié		A destination de : - propriétaires - professionnels - usagers
Pas d'actions prévues		Engagement non rémunéré et volontaire Durée adhésion : 5 ans

54



AAP Sentiers de nature - CCPR



- Projet de boucle de randonnée de 18 km (sentiers préexistants)
- Mise en valeur patrimoine naturel, paysager et bâti



55



56

Annexe 4 :

Compte rendu de la réunion du COPIL



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine

Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage

Site Natura 2000 FR7200669 : Vallon de la Sandonie

Mardi 13 février 2024

À la mairie de Paussac et Saint Vivien

Liste des participants : voir la liste d'émargement ci-jointe

M. Géry DENIS, maire de Paussac-et-Saint-Vivien, accueille les participants venus nombreux. M. Nicolas PLATON, conseiller régional et nouveau président du Comité de Pilotage (CoPil) du site, se présente et ouvre la réunion. Celle-ci débute par un tour de table de présentation des participants, puis Cyrille GOUAT, animateur du site, donne l'ordre du jour de la réunion. Il s'agit notamment de présenter le bilan de l'animation de l'année écoulée du site, le bilan de la campagne MAEC, l'étude du Comité départemental de Spéléologie sur le gouffre de Paussac et d'aborder divers sujets en lien avec le site.

M. GOUAT fait un rappel sur les objectifs du dispositif Natura 2000, pour la conciliation de la biodiversité et des activités humaines. Il insiste sur le fait que le CoPil est un organe de décision et de concertation, et invite les participants à prendre la parole au cours de la réunion, à faire des propositions ou donner des idées.

M. GOUAT fait un rappel sur l'historique de l'animation du site : le Document d'Objectifs (DOCOB) du site a été validé en 2004, après quoi plusieurs phases d'animation se sont succédé. Depuis le 15 mars 2023, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine assure une nouvelle phase d'animation dans le cadre d'un marché de la Région Nouvelle-Aquitaine. Hugo MAILLOS, du service Natura 2000 de la Région, et gestionnaire pour le département de la Dordogne, fait un rappel sur le transfert de compétences aux Régions. Il précise la répartition des compétences entre État et Régions. Il insiste sur le rôle de la Région pour soutenir l'animation du site et les différents dispositifs existants, comme les contrats Natura 2000. Il explique l'organisation du service Natura 2000 de la Région, avec différentes antennes à travers la Région, dont une à Périgueux pour la Dordogne.

Rappels sur le site et le Document d'Objectifs :

M. GOUAT rappelle les caractéristiques du site : il s'étend sur 672 ha et 3 communes : Paussac-et-Saint-Vivien, Saint-Just et Mareuil-en-Périgord (à la suite de la fusion de la commune de Léguaillac de Cercles). Les enjeux écologiques du site sont rappelés, avec la présentation des différents habitats d'intérêt communautaires (HIC) et espèces d'intérêt communautaires (EIC) qui y sont connus. D'autres espèces

à caractère patrimonial du site sont également présentées, ainsi que les enjeux de reconquête paysagère en lien avec la fermeture du milieu.

Animation du site :

Le **programme d'animation** du site pour les 3 années du marché (de mars 2023 à mars 2026) est ensuite présenté par M. GOUAT, tout en faisant le bilan des actions de l'année écoulée. L'animation comprend 4 grandes missions qui sont détaillées par la suite.

1- Actions de sensibilisation, d'information, de communication

Un **bulletin d'information** sur le site doit être conçu et publié en début d'année 2024. M. GOUAT présente le modèle actuellement utilisé par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Il donne des propositions d'articles (zoom sur une espèce ou un habitat emblématique, l'étude sur le gouffre de Paussac, sensibilisation...), et invite l'assemblée à faire ses propres propositions si des sujets lui semblent importants.

Le **site internet** du site Natura 2000 est ensuite présenté. Il est disponible à l'adresse suivante : vallon-de-la-sandonie.fr

Il comprend plusieurs rubriques sur le fonctionnement du dispositif, les espèces et habitats du site, et un ensemble de documents disponibles en téléchargement. Ce site internet a été mis à jour en 2023, et la redirection depuis l'ancien site internet est maintenant effective. Il est proposé aux communes de relayer le lien vers ce site sur leurs propres sites internet.

Deux plaquettes d'information sur le site devraient être créées en 2024. La première donnera une présentation générale du site, de son périmètre et de ses enjeux. La deuxième présentera les différents outils de gestion du dispositif : les contrats Natura 2000, les Mesures agro-environnementales et climatiques ou encore la Charte Natura 2000. M. GOUAT précise que ces plaquettes pourraient être relayées dans les communes du site. La question du financement de l'impression des plaquettes est posée : il est précisé que si la création des plaquettes est financée par Natura 2000, le CEN n'a pas de financement spécifique pour leur édition. Aussi, si des impressions devaient se faire, ce serait sur les fonds propres du CEN.

Deux **réunions publiques ciblées** devront être organisées les deux prochaines années. M. GOUAT demande à l'assemblée si elle a des idées de sujets particuliers à aborder lors de ces réunions. M. Philippe BROUSSE de la Chambre d'agriculture de la Dordogne, et habitant local, indique qu'il serait judicieux d'adosser une telle réunion sur les activités locales : il cite en particulier l'association de randonnée de Paussac, ou le café associatif de Léguillac de Cercles.

Un **article** devra également être publié dans la presse en 2024 à propos du site Natura 2000. Divers sujets pourraient être abordés.

Une **animation grand public** aurait dû se tenir le 2 septembre en nocturne, avec une chasse aux papillons de nuit et une écoute des chauves-souris grâce à un détecteur à ultrasons. Celle-ci a dû malheureusement être annulée en raison de prévisions météo défavorables. En revanche, une animation est prévue le **26 mai 2024**. Il s'agira d'une randonnée dans le site, pour découvrir la diversité de ses milieux naturels et des espèces qui le peuplent. Cette animation se tiendra dans le cadre de la fête de la Nature, et en collaboration avec la Communauté de communes du Périgord ribéraçois (CCPR). Cette dernière organisera une autre randonnée le 25 mai, autour du site voisin des Coteaux de la Dronne.

2- Assistance technique

Les outils contractuels de gestion du site sont abordés. M. GOUAT présente le travail de **recensement des propriétaires** de parcelles au sein du site Natura 2000 qui a été fait en 2023. Ceux qui possèdent des parcelles avec des HIC seront contactés par courrier en 2024 pour leur présenter ces outils, en particulier les contrats Natura 2000.

M. GOUAT présente le projet de **contrat Natura 2000** pour la restauration et l'entretien des pelouses calcaires sur des parcelles de la commune de Saint Just, qui présentent une flore et une faune d'une grande richesse patrimoniales. Ce contrat qui aurait concerné 7 ha de HIC aurait consisté en de la restauration et de l'entretien mécaniques, ainsi que du pâturage. Dans cette optique, le CEN avait proposé à la commune de Saint Just la signature d'un bail emphytéotique sur les parcelles concernées, afin de pouvoir porter ce contrat et sécuriser les actions dans le temps. Ce bail a été refusé par la commune. Le projet d'un parc photovoltaïque au sol sur ces parcelles est évoqué. M. Denis FAYAUD, adjoint à la mairie de Saint Just explique que celui-ci a été abandonné par le porteur de projet. M. GOUAT renouvelle la proposition du CEN de travailler pour la préservation de ces parcelles à travers un contrat Natura 2000. M. Vincent LABOUREL, du CEN Nouvelle-Aquitaine, et référent sur ce territoire, indique qu'il serait judicieux de rencontrer le conseil municipal pour lui présenter le projet. M. FAYAUD relaiera cette proposition au maire.

M. Philippe PONCELET, propriétaire au sein du site, explique que certaines de ses parcelles ont été placées en zone à urbaniser lors de la révision récente du PLUi de la CCPR. Ces parcelles pourraient abriter des HIC de pelouses sèche et il s'étonne donc d'une telle décision. M. DENIS précise que la commune de Paussac et St Vivien a demandé que cette parcelle repasse en zone agricole. Il est précisé que le PLUi est normalement soumis à évaluation d'incidences Natura 2000, pour éviter toute incidence négatives des aménagements futurs sur le site. En conséquence, un permis de construire éventuel sur ces parcelles n'y serait pas soumis. Il est convenu de rediscuter de ce sujet en aval de la réunion avec le propriétaire et les services de la CCPR.

Le sujet d'un projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Grand-Brassac, et situé à 1 km à vol d'oiseau du site est abordé. Une étude d'impact et une **évaluation d'incidence Natura 2000** ont été faites, sans consultation de l'animateur du site. Une enquête publique est en cours. Ce projet s'étendrait sur 16 ha, parmi lesquels des habitats de pelouse sèche, et peut servir de site de nourrissage aux chauves-souris du site. Il est indiqué que l'évaluation d'incidence a conclu à des « Incidences résiduelles très faibles à nulles ». Les deux membres de la DDT qui sont présents expliquent qu'un avis négatif a été donné par la DDT sur ce projet, notamment en raison d'une sous-évaluation des enjeux naturels. La DDT considère que les impacts résiduels du projet sont forts et demande qu'un autre site soit choisi pour ce projet ou qu'une dérogation « Espèces protégées » soit demandée.

3- Suivi du site et du DOCOB

Les résultats du suivi des populations de chiroptères sont présentés. M. GOUAT rappelle qu'il n'y a plus de population reproductrice sur le site depuis 2016, sans que les raisons précises de cet abandon soient connues. Un important dérangement pourrait en être la cause, comme cela a été le cas sur d'autres sites de reproduction de chiroptères par le passé. Les résultats du dernier comptage sont donnés : en particulier, 747 murins à oreilles échanquées et 76 grands rhinolophes ont été comptés lors du passage du 18/01/2024. La population de murins à oreilles échanquées présente une tendance de long terme à la hausse sur le site, tandis que celle de grands rhinolophes reste relativement stable. Il est rappelé que ce site est intégré au programme de suivi des chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle-

Aquitaine, puisque l'échelle régionale est l'échelle pertinente pour suivre les tendances de population des chauves-souris.

M. GOUAT présente le travail de **mise à jour du Formulaire standard de données (FSD)** du site, qui en constitue la carte d'identité. Le travail de recensement des données naturalistes a permis de mettre en évidence la présence 3 espèces d'intérêt communautaires encore inconnues sur le site : le cuivré des marais (*Lycaena dispar*), la loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et le vertigo des moulins (*Vertigo moulinsiana*). Si les deux autres espèces étaient probablement déjà présentes sur le site auparavant et simplement inconnues, il s'agit d'un retour pour la loutre puisque cette espèce était très menacée il y a quelques décennies, mais tend maintenant à reconquérir les cours d'eau français grâce aux mesures qui ont été prises pour sa protection. De nombreuses autres espèces patrimoniales ont été mises en évidence au sein du site, parmi la faune (16 espèces) ou la flore (13 espèces) : il s'agit d'espèces menacées, protégées, ou inscrites aux annexes des directives européennes dites « Habitat, Faune, Flore » et « Oiseaux ». Ce travail doit maintenant être validé par la DREAL et le Muséum national d'histoire naturelle.

4- Assistance administrative

Ce volet concerne l'organisation des réunions du Comité de Pilotage du site, et l'élaboration de comptes rendus et de bilans.

Bilan des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Le bilan des **MAEC** sur le territoire du site Natura 2000 est donné. Ces mesures consistent en des aides financières aux agriculteurs pour mettre en œuvre ou maintenir des pratiques agricoles plus favorables à l'environnement. M. GOUAT commence par rappeler le cadre et le fonctionnement général de ce dispositif, ses sources de financement et les structures gestionnaires que sont la DRAAF et la Région Nouvelle-Aquitaine. Le déroulement de la campagne 2023 pour les MAEC est donné.

Si 11 Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ont été déposés en Dordogne, le site Natura 2000 est concerné par seulement deux d'entre eux. Le premier « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » (BD24) repose sur l'enjeu Biodiversité, avec un budget de 300 000 € en 2023. Sur le territoire autour du site, 8 diagnostics ont été effectués et 6 agriculteurs ont contractualisé des parcelles. L'autre PAEC, nommé « Territoire élevage Dordogne » (EL24), vise le bien-être animal et l'autonomie fourragère. Aucune contractualisation n'a été faite dans le secteur.

Les perspectives pour la campagne 2024 sont données, avec un budget qui ne sera connu qu'au mois de mars. M. BROUSSE alerte la Région sur la répartition régionale très inégale des budgets MAEC avec des territoires qui absorbent beaucoup de financement au détriment d'autres comme la Dordogne.

Étude sur les gîtes à chiroptères

Mme Chloé GOMBAULT, du Comité départemental de Spéléologie de la Dordogne (CDS 24) présente maintenant l'étude qui a été réalisée pour comprendre le comportement des paramètres climatiques du gouffre de Paussac, et voir à plus long terme si un lien peut être fait entre les variations climatiques au sein des grottes et l'évolution des populations de chiroptères. Elle présente le protocole puis les résultats. Les variations de température sont très faibles, avec 3 périodes de comportements différents selon les saisons. Les variations du niveau d'eau au fond du gouffre sont quant à elles fortes (elles atteignent 7 m de hauteur) et très liées aux précipitations, avec de fortes réactions en période hivernale

et un niveau constamment bas en période estivale. Il n'y a en revanche pas de variation de l'hygrométrie avec une saturation à 100 % tout à long du suivi.

Autres programmes / projets en lien avec Natura 2000

Divers sujets autour du site Natura 2000 sont maintenant évoqués.

Dans un premier temps, la compensation du contournement routier de Bourdeilles, portée par le Département, est présentée. Ce projet aura une faible incidence négative sur les chiroptères, qu'il convient de compenser. Dans cette optique, le Département a conclu un bail emphytéotique avec la propriétaire de la parcelle où se trouve l'entrée du gouffre de Paussac et a également pu acheter une parcelle voisine. L'objectif est celui de la sécurisation du site, avec sa probable fermeture au public pour éviter le dérangement des chauves-souris, très sensibles en période d'hibernation. M. Sylvain WAGNER du Service des Milieux naturels et de la Biodiversité du département de la Dordogne, rappelle qu'une zone de préemption avait été définie par le département depuis une quinzaine d'années autour du gouffre, et que des études techniques seront nécessaires pour préciser la nature des travaux. Une convention sera passée en ce sens avec le CEN. Mme GOMBAULT du CDS 24, explique que le gouffre ne présente pas d'enjeu pour les spéléologues car il présente peu de possibilités d'exploration et est assez excentré. En revanche, elle rappelle la forte fréquentation du site par les locaux, et souhaite la pose d'un panneau pour sensibiliser le public qui peut pénétrer dans la grotte sans être conscient du dérangement qu'il occasionne. Un tel panneau pourrait décourager la majorité des gens de se rendre dans le gouffre en période sensible. Elle évoque également la question de la sécurité pour ce site très accessible et néanmoins dangereux. Mme Audrey LAGAÚDE de la CCPR confirme la forte fréquentation par les locaux. M. WAGNER souligne l'importance de l'accompagnement de cette fermeture, pour améliorer son acceptation locale, avec possiblement l'organisation de réunions publiques.

Le sujet des assecs de la rivière Sandonie est maintenant évoqué. Il semble que ceux-ci soient plus fréquents qu'auparavant, d'après les témoignages des locaux. Il est mis en avant le fait que cela peut porter atteinte à plusieurs espèces ou habitats d'intérêt communautaire du site qui sont liés aux cours d'eau ou aux zones humides. M. Pierre-Antoine HOSPITAL du Syndicat de rivière du bassin de la Dronne (SRBD) explique que le même phénomène est observé sur la rivière voisine du Boulou. Deux explications peuvent être apportées : les sécheresses à répétition des dernières années, et les prélèvements d'eau peut-être trop importants. Sur le cours de la Sandonie, on connaît 2 failles qui sont à l'origine de pertes et de résurgences. La question de la gestion de la ressource en eau est complexe. M. HOSPITAL évoque le travail de deux stagiaires du SRBD sur le sujet, ainsi que du BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières). Les discussions portent sur les difficultés d'approvisionnement en eau potable des communes, et sur les différents forages ou captages existants dans le secteur. L'existence de forages privés non déclarés et difficiles à contrôler est évoquée. Il ressort qu'il est nécessaire d'avoir une réflexion globale sur ce sujet complexe, particulièrement en milieu karstique où les circulations d'eau souterraine sont difficiles à appréhender, en prenant en compte l'ensemble des enjeux (eau potable, biodiversité, etc.) et des acteurs, sur un large territoire autour de l'Euche, de la Sandonie et du Boulou. En particulier, le syndicat d'eau potable pourrait être convié au COPIL du site pour aborder le sujet.

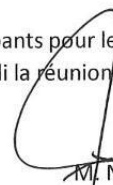
Ensuite, le sujet de l'exploitation forestière est abordé. En effet, une coupe rase d'environ 2 ha a été constatée au sein du site. Si elle n'était pas soumise à évaluation et ne portait pas sur des HIC, ce type de coupe préoccupe localement. M. GOUAT rappelle l'importance des massifs forestiers au sein du site (> 30 % de la superficie), et note la présence de forêts présumées anciennes, dont certaines pourraient être matures et constituer des vieilles forêts riches en biodiversité. M. Serge LASTERE, de la SEPANSO

Dordogne, rappelle l'importance des forêts et de leur prise en compte dans les différentes politiques locales. Il regrette que le site Natura 2000 ne les protège pas d'avantage et met en avant le besoin d'information aux propriétaires quant aux bonnes pratiques forestières à adopter pour préserver la biodiversité. M. Maxime COSSON du CEN rappelle que la charte du CRPF (Centre national de la Propriété Forestière) préconise de faire une évaluation d'incidence Natura 2000 pour tout prélèvement de plus de 50 %. Cette préconisation n'est cependant que rarement suivie. M. Cédric DEVILLEGER du PNR Périgord-Limousin indique qu'il y a probablement des enjeux autour des chiroptères dans les boisements du site. Cependant, aucune étude n'a été menée en ce sens, les données disponibles concernant uniquement le gouffre ou des cavités voisines. Des études complémentaires mériteraient d'être menées. La Charte Natura 2000 pourrait constituer un bon outil pour protéger les boisements du site : si son adhésion reste volontaire, elle peut en revanche constituer un bon moyen de communication sur le sujet. La Charte du site est cependant très vieille et nécessite une mise à jour. Des préconisations sur la gestion forestière pourraient donc y être intégrées, avant de la proposer aux propriétaires ou aux exploitants forestiers.

Enfin, la CCPR porte un projet de boucle de randonnée de 18 km entre les vallées du Boulou et de la Sandonie, qui concernerait donc en partie le site Natura 2000. Elle utiliserait les sentiers existants, afin de mettre en valeur le patrimoine naturel, paysager et bâti.

Conclusion

M. GOUAT clôt la réunion vers 12h30, en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et leur contribution. La commune de Paussac est remerciée pour avoir accueilli la réunion.



M. Nicolas PLATON
Président du CoPil du site du Vallon de la Sandonie





Union Européenne

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Région
Nouvelle-
Aquitaine








Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine

SITE NATURA 2000

« VALLON DE LA SANDONIE »

Réunion du Comité de Pilotage du 13 février 2024 à 10 heures

Mairie de Paussac et Saint Vivien

NOM – Prénom	Organisme	Signature	Coordonnées
Luc ALBERT	DREAL	excusé	
Jean-Michel RAVAILHE	Fédération de Dordogne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	excusé	
Thibaut Hugo	Région Nouvelle Aquitaine		
RENAUD Maxime	DDT 24		
AUPY Melanie	DDT 24		
HOSPITAL Pierre Antoine	SRB Dronne		
GONBAULT Chloé	CDS 24		
LESPIERE SERGE	SEPAHNSO DORDOGNE		
FAYAUD DAMIS	Mairie de ST JUST		

Lacarde Audrey	CCPR		
BROUSSE Philippe	Chambre d'Agriculture de la Dordogne élu municipal Mareuil en Périgord		
Sylvain WAGNER	CD24 S4NB		
GUIONNET Clément	Mairie CD24		
Rouven J. Robat	Représentant de Mareuil maire de Leyr de Leygnac de Cérats		
PONCELET Philippe	Taussac		
DEWIS Geiry	Maire de PAUSSAC		
COSSON Maxime	CEN NA		
DEVILLEGER Cédric	PNR PL		c.devilleger@pnrpl.com
PLATON Nicolas	Conseiller régional		nicolas.platon@nouvelles-aquitaines.fr
GOVAT Cyrille	CEN NA		

Annexe 5 :

Compte rendu d'activité à mi-parcours

Animation du Document d'objectifs de sites Natura 2000 en Dordogne

Compte-rendu d'activité à mi-parcours

Période mars à septembre 2023



Lot 2

- *Coteaux de la Dronne (n° FR72006670)*
- *Vallon de la Sandonie (n° FR7200669)*

Compte-rendu d'activité à mi-parcours

Vallon de la Sandonie
N° FR7200669

		Actions réalisées
1-Animation	1-1 Poursuivre les actions de sensibilisation, d'information, de communication	
	Publication de bulletins d'information	
	Sites internet	
	Documents de communication	
	Animation d'une réunion publique ciblée	
	Articles dans les journaux	
	1-1 Organisation et animation de sorties de terrain pour le grand public ou les scolaires	Animation organisée pour le 02/09 sur le thème de la faune nocturne de la Sandonie. Programme prévu : chasse aux papillons de nuit et écoute des chauves-souris à l'aide de détecteurs à ultrasons. Contact avec communes et divers acteurs locaux pour relayer l'animation, création d'une affiche et diffusion sur les réseaux sociaux. L'animation a malheureusement dû être annulée en raison de mauvaises prévisions météo.
	1-2 Échanger avec d'autres animateurs de sites Natura 2000	
2-Assistance technique	2-1 Contractualisation des actions du DOCOB	
	Accompagnement AFPL	
	Recensement et contact des signataires potentiels	22/05 : Réunion avec le maire de Saint Just en vue de l'éventuelle signature d'un bail emphytéotique sur des parcelles communales présentant des habitats de pelouse sèche et de landes à genévrier, pour permettre au CEN d'y porter un contrat Natura 2000. Après examen par le conseil municipal de la commune de Saint Just le 06/06, la délibération en vue de signer le bail emphytéotique n'a pas été votée. 06/07 et 10/07 : Prise de contact avec 2 des propriétaires en indivision du Château de St Just. Parcelles en Natura 2000 avec HIC (pelouses sèches, zone humide...). Notification intérêt du CEN pour achat de parcelles pour y mener actions. 28/07 : Réunion avec le nouveau maire de Paussac-et-Saint-Vivien pour présenter le dispositif Natura 2000, et notamment faire un point sur le foncier de la commune où pourrait se faire un contrat Natura 2000. La commune possède une parcelle de pelouse sèche et lande à genévrier au sein du site, où avait été déjà fait un contrat Natura 2000 il y a plusieurs années. Le maire devrait soumettre une délibération au conseil municipal. Travail de recensement des propriétaires en cours. Récupération des données sur les propriétaires et sur les habitats et espèces.
	Assistance technique et administrative des signataires	
	Suivi et évaluation des contrats	
	Renseignement dans le système d'information des sites Natura 2000 « SIN2 »	
	2.2 Animation de la charte Natura 2000 dans les politiques publiques	
	2.3 Assistance technique	
	Régime d'évaluation des incidences Natura 2000	
	Assistance technique des porteurs de projet	
	2.4 Actions non contractuelles (hors contrats Natura 2000)	
	Phase de programmation	
	Phase de mise en œuvre	Intégration des résultats du projet "Identification et caractérisation des chiroptères d'intérêt communautaire et de leurs gîtes" dans le DOCOB
	2.5 Réunions avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine	07/04 : Réunion avec Hugo Maillos sur le marché Natura 2000
3-Suivi du site et du DOCOB	3-Suivi de l'exécution du programme d'action du DOCOB	
	3-1 Suivi biologique du site	11/07 : Suivi estival de la présence de chauves-souris au gouffre de Paussac. Aucun individu n'a été observé. Il est proposé de cesser les suivis estivaux systématiques puisque cela fait plusieurs années qu'aucune colonie de reproduction n'est observée sur le site. La mairie de Saint Just souhaite installer un parc photovoltaïque au sein du site Natura 2000, sur un secteur présentant des habitats de pelouses sèches, de landes à genévrier et de zones boisées, où avaient été menées plusieurs actions financées par des contrats Natura 2000. Le projet date de 2020. Le porteur de projet de l'époque a abandonné le projet mais la mairie souhaite toujours installer ce parc, ne disposant pas d'autres parcelles pouvant convenir. Une sensibilisation et un rappel de la réglementation ont été faits auprès du maire lors d'une réunion le 22/05.
	3-2 Suivi socio-économique	Coupes de bois observées au sein du site Natura 2000. Celles-ci sont possiblement soumises à évaluation d'incidence (si absence de PSG et > 4 ha). Lors du rdv avec le maire de Paussac (28/07), celui-ci a exprimé l'inquiétude de la commune face aux importantes coupes à blanc de bois qui se font sur la commune. L'équipe municipale est en contact avec l'association SOS Forêts Dordogne et une réunion publique sera organisée le 23/09/2023 avec cette association.
	3-3 Mise à jour du DOCOB et des FSD	Récupération des données faunistiques et floristiques disponibles sur le site Natura 2000 auprès de l'observatoire FAUNA et du CBNSA
	Numérisation des couches cartographiques	
	Mise à jour du formulaire standard des données	
	3-4 Évaluation de l'état de conservation des sites	Collecte de données naturalistes sur des espèces floristiques patrimoniales lors de divers passages sur le site.
4- Assistance administrative	4-1 Organisation des COPILS	
	Organisation (envoyer les invitations ?)	
	Préparation et présentation	
	Rédaction CR	
	4-2 Elaboration de compte rendu et bilans	
Elaboration d'un compte-rendu d'activité à mi-parcours	Compte-rendu d'activité élaboré et envoyé	
Elaboration du bilan d'animation annuel		
Elaboration du bilan triennal d'animation		



Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie de territoires



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
www.cen-nouvelle-aquitaine.org

Siège social : 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence

Tél : 05 55 03 29 07
siege@cen-na.org



Contact :
CEN Nouvelle-Aquitaine
Antenne 24
21 rue de la Libération – 24400 Mussidan
Tél : 05 53 81 39 57
Antenne24@cen-na.org

avec le concours financier de

